

L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

EDUCATION INSTRUCTION

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

A MM. les Commissaires et Syndics,
et aux Directeurs et Directrices des
écoles catholiques de la Province de Québec.

Québec, 25 août 1919.

Le Conseil Supérieur d'Hygiène, avec l'autorisation du Lieutenant-Gouverneur en Conseil, a décrété la vaccination antivariolique obligatoire pour tous les élèves des écoles de cette province. Je vous prie donc, dans l'intérêt public, de prêter votre loyal concours au Conseil supérieur d'Hygiène, en veillant à ce que seuls les élèves pourvus d'un certificat de vaccination antivariolique, soient admis aux écoles placées sous votre contrôle.

J'ai l'honneur d'être, etc.,

CARLLE-F. DELAGE,
Surintendant.

41e ANNÉE

Avec la présente livraison, *l'Enseignement primaire* entre dans sa quarante et unième année de publication ininterrompue.

PÉDAGOGIE

L'année scolaire 1919-20 vient de commencer. Sera-t-elle une *bonne année*, une année de progrès, pendant laquelle la fréquentation scolaire sera irréprochable ? La réponse est au personnel enseignant.

"Tel maître, telle école". C'est une vérité pédagogique admise de tous. Si les instituteurs sont zélés et ponctuels, les élèves les imitent ; si les institutrices et les institutrices sont d'une tenue et d'une conduite irréprochables, les élèves les respectent ; si les instituteurs et les institutrices préparent bien leur classe, les élèves s'intéressent à leur enseignement ; si les instituteurs et les institutrices aiment sincèrement les enfants qui leur sont confiés et les respectent chrétiennement,

les élèves les aimeront et les respecteront ; si les institutrices et les instituteurs savent reprendre avec douceur, corriger avec charité et commander avec fermeté, les élèves leur obéiront sans effort ; si les instituteurs enseignent avec piété, intelligence et amour les prières et le catéchisme en classe, leur autorité sera respectée des élèves ; enfin les instituteurs et les institutrices qui étudient sans cesse, qui s'instruisent chaque jour de plus en plus, qui cultivent leur intelligence et qui ornent leur mémoire de mieux en mieux, gagnent la confiance de leurs élèves et méritent leur admiration.

Heureuses les écoles qui possèdent de tels maîtres ! plus heureuses les générations futures qui leur sont confiées !

Dans de telles écoles la mission de l'instituteur est vraiment paternelle : la classe devient réellement le prolongement de la famille. Suivant l'expression du célèbre Franciscain Girard, les méthodes employées dans ces écoles sont "maternelles". Ce nom du Père Girard me rappelle qu'il y a exactement dix ans, je visitais la Suisse, patrie de ce grand éducateur. J'avais visité avec un profond intérêt les écoles catholiques du canton de Fribourg. Partout, j'avais retrouvé le même esprit dans les écoles des villes comme dans celles des montagnes. Je me rendis compte de cette unité d'action en lisant les *Instructions particulières* placées en Appendice à la fin du *Règlement général* des écoles primaires du canton de Fribourg. Nous citons ci-après cette page en entier - c'est un modèle de direction pédagogique. Au début de l'année scolaire nous prions tous les directeurs et toutes les directrices d'écoles, tous les instituteurs et toutes les institutrices de faire leurs ces admirables directions.

C.-J. MAGNAN.

INSTRUCTIONS PARTICULIÈRES ou MAXIMES A L'USAGE DE L'INSTITUTEUR PRIMAIRE

(CANTON DE FRIBOURG, SUISSE)

SECTION PREMIÈRE

ENSEIGNEMENT

- 1.—N'enseignez que ce que vous savez parfaitement.
- 2.—N'entrez jamais en classe sans vous être suffisamment préparé à faire la leçon, même si vous croyez bien connaître la matière à enseigner.
- 3.—Suivez scrupuleusement l'ordre du jour et le programme prescrits.
- 4.—Faites des revisions fréquentes ; vous avancerez plus lentement, mais plus sûrement : mieux vaut "peu et bien" que "beaucoup et mal".

5.—Appropriiez votre enseignement à l'intelligence des enfants.

Appliquez autant que possible la méthode intuitive. Servez-vous du dessin au tableau noir et des objets sensibles pour faire comprendre à l'enfant ce que vous lui enseignez et le lui faire toucher du doigt, pour ainsi dire. Employez les exemples tirés de la vie journalière, des choses que l'enfant a l'habitude de voir chaque jour. La vie des champs, les métiers usuels offrent une mine précieuse de faits et d'exemples à un instituteur qui sait en tirer parti.

6.—Ne négligez aucune division de votre école. C'est en instruisant bien la division élémentaire que vous préparez une bonne division supérieure.

SECTION II

DISCIPLINE

7.—Soyez le premier et le dernier en classe.

8.—Ne laissez jamais inoccupé aucun de vos élèves, à plus forte raison aucune division.

9.—Que votre humeur soit égale ; gardez vous de la brusquerie, de l'emportement, des paroles triviales, grossières, des sobriquets ou des injures. Soyez toujours le même avec vos élèves ; affable sans familiarité, indulgent sans faiblesse, sévère sans capricie. Evitez de vous mêler aux querelles qui peuvent surgir entre les personnes et les familles du pays où vous vivez.

10.—Ne menacez jamais un élève d'une peine sans la lui infliger, si la faute est commise : mais pardonnez les fautes légères qui ne sont qu'un effet de la jeunesse et de la légèreté. Observez les ménagements dus à l'âge et au sexe de l'enfant. Si vous êtes obligé de punir, faites-le avec calme.

11.—Soyez toujours scrupuleusement juste. Les enfants sont très sensibles à la partialité et à l'injustice : un maître qui s'y laisse aller perd toute autorité à leurs yeux.

12.—Si vous vous servez d'aides ou de moniteurs, veillez à ce qu'eux non plus ne s'abandonnent point à la colère, n'abusent pas des punitions, ne commettent pas d'injustices.

13.—La répression de certains vices contraires aux bonnes mœurs réclame une extrême prudence et de grands ménagements pour le malheureux atteint de cette maladie, à la fois morale et physique. Vous devez éviter surtout que la révélation du mal ne le rende contagieux.

14.—Commencez et terminez la classe en élevant à Dieu le cœur de la jeunesse qui vous est confiée. Evitez la routine dans la récitation de la prière et les exercices religieux qui se font à l'école. Une prière dite du fond du cœur et un beau chant religieux font monter au ciel l'âme de l'enfant.

SECTION III

ÉDUCATION PHYSIQUE ET MORALE

15.—Que vos élèves aient la figure et les mains bien propres, les cheveux peignés. “La propreté, disait saint Augustin, est une demi-vertu”.

16.—Si le corps souffre, l'esprit souffre aussi et ne peut se livrer au travail. Il faut donc donner de grands soins à la santé des enfants, en tenant propre, bien rangé, bien aéré le local de l'école, en invitant les élèves à se livrer à des jeux gymnastiques pendant les heures de récréation.

17.—Apprenez à vos élèves à aimer tout ce qui est bon, beau, vrai, juste, honnête.

Vous n'avez pas seulement à transmettre les connaissances exigées par la loi scolaire, vous avez, avant tout, à former par l'éducation religieuse et civile un homme, un citoyen et un chrétien, un homme pour la société, un citoyen pour la patrie, un chrétien pour Dieu et l'autre vie.

18.—Que votre exemple ne démente pas vos paroles. L'enfant est imitateur de sa nature. Il fera ce que vous faites, plutôt que ce que vous dites. Que votre conduite, sous tous les rapports, soit irréprochable et digne de votre mission.

19.—Inculquez à vos élèves, par votre exemple et vos paroles, les principes et la pratique de la politesse chrétienne, ainsi que le respect des autorités ecclésiastiques et civiles.

Faites lire fréquemment en classe un petit traité de civilité, par exemple, celui qui se trouve à la fin du manuel : *Devoirs du chrétien*.

Efforcez-vous de faire comprendre, estimer, aimer et mettre en pratique ces règles, dont l'observation exerce une si heureuse influence sur les individus, sur les familles et sur toute la société.

Vous tiendrez compte, par une note de mérite spéciale, du progrès de vos élèves dans cette partie de l'éducation.

20.—Soyez pour vos élèves un ami, un père. Ayez surtout votre cœur ouvert aux plus pauvres, aux orphelins, aux enfants abandonnés ou à ceux qui sont exposés aux mauvais exemples du toit domestique.

Un maître sans cœur est indigne des nobles fonctions consacrées par Jésus-Christ, notre divin Maître, qui a voulu se faire petit avec les petits et a prononcé cette parole sublime : “Laissez venir à moi les petits enfants”. (1)

(1) Reproduit de *Les Ecoles primaires et les Ecoles normales, en France, en Suisse et en Belgique*, par C.-J. Magnan, Québec, 1909.

**DE L'ENSEIGNEMENT DE L'HISTOIRE DU CANADA A
L'ÉCOLE PRIMAIRE (1)**

On n'enseigne pas, à proprement parler, l'histoire nationale aux petits enfants. On peut cependant leur raconter quelques anecdotes intéressantes, en faisant tout simplement suivre ces récits de petites questions propres à tenir leur attention en éveil. Ce ne sont que des causeries familières et pittoresques, ou mieux, si c'est possible, de l'histoire en images.

Un moyen presque indispensable pour donner aux enfants une idée exacte du passé, c'est de le comparer sans cesse au présent ; aujourd'hui, nous habitons un pays bien cultivé, sillonné de routes et de chemins de fer, etc. ; autrefois, le Canada était couvert de forêts, etc.

Plus tard, le maître procèdera comme pour l'enseignement de l'histoire sainte aux classes pourvues de manuels. La marche des leçons sera la même. Aux procédés déjà indiqués, le suivant pourrait être ajouté : écrire au tableau noir le nom des personnes qui vont entrer en scène, le nom des lieux qui seront le théâtre des événements, les termes inconnus avec un mot d'explication, les idées principales à retenir avec leur numéro d'ordre. Ces tableaux frappent l'imagination des élèves et sont un secours puissant pour la mémoire.

Mais ici encore on fera contracter l'habitude d'étudier et de reproduire le texte quant au sens seulement. Car il est entendu que le mot à mot est proscrit en histoire, sauf quelques exceptions très rares.

D'anecdotique et biographique qu'il était d'abord, le cours deviendra ensuite explicatif. Il présentera un enchaînement de faits, exposés avec leurs causes et leurs conséquences les plus simples ; il commencera à montrer les étapes progressives de la vie nationale.

Mais il n'en faudra pas moins multiplier les questions, faire intervenir dans les leçons le plus grand nombre possible d'élèves, et provoquer de leur part des appréciations et des jugements.

Avec les écoliers plus âgés, l'exposé est à la fois narratif, explicatif et comparatif. Il convient dès lors de reprendre les éléments déjà étudiés et de les comparer entre eux, en vue de donner des idées plus précises sur les principales phases de l'histoire nationale et d'en bien marquer les traits caractéristiques. On groupera à cet effet dans une même leçon les divers éléments qui se rapportent à une même question. C'est le meilleur moyen de mettre de l'ordre et de l'unité dans les connaissances

De cette manière, l'histoire du Canada sera revue plusieurs fois, et chaque fois avec des développements nouveaux, avec des aperçus appropriés à l'acquis des élèves et au degré du cours. Tout viendra à temps, pas trop tôt, pas trop tard. Tout sera mieux compris et mieux retenu.

(1) *Directions pédagogiques* jointes au programme d'études, voir *Règlements* du Comité catholique.

C'est la raison pour laquelle le programme a été élaboré selon la méthode concentrique, tout en évitant ce que cette méthode pourrait avoir de trop fastidieux.

A tous les degrés, le maître se rappellera que l'étude des lieux géographiques, le tracé des cartes historiques, les tableaux de dates principales—surtout des dates extrêmes des grandes périodes—sont d'une importance primordiale.

Pour ce qui est de la forme des devoirs d'application, elle doit naturellement varier suivant le cours. Les élèves plus avancés pourront avoir à rapporter par écrit un fait intéressant, parfois même le résumé ou le tableau synoptique d'une administration, d'une période, ou bien encore l'étude comparée des faits de même nature. Des autres élèves, on ne peut guère exiger que des résumés de leçons préparés d'abord oralement, le tracé d'une carte sur laquelle ils indiqueront les lieux où se sont accomplis les événements précédemment racontés, ou plus simplement des réponses de trois ou quatre lignes à une couple de questions. Quant aux plus jeunes, on se contentera de leur faire copier ou de leur dicter des sommaires ou des résumés très succincts.

Une pratique à recommander, c'est de faire souvent des retours en arrière, sous forme orale ou écrite, pour s'assurer que les élèves n'oublient pas.

Le maître devra aussi mettre en opération pour l'enseignement de l'histoire nationale les directions qui accompagnent le programme des différentes histoires étrangères. Il se rappellera plus spécialement, les notes relatives aux révisions avec lectures appropriées. Poètes et prosateurs canadiens lui offrent sous ce rapport une ample moisson à faire dans leurs écrits.

Qu'il considère enfin comme un de ses devoirs les plus impérieux de cultiver chez les élèves le patriotisme, l'amour du sol natal, l'attachement aux traditions et aux institutions nationales, le respect de notre belle langue et de notre foi religieuse.

ÉCOLES RURALES

Nous attirons l'attention des directeurs des écoles modèles et des académies rurales de garçons, sur la nécessité d'adapter l'enseignement des maisons qu'ils dirigent aux besoins du milieu. Dans les écoles et académies, il serait contraire aux vrais intérêts de la province de donner un caractère plutôt commercial, et parfois exclusivement commercial, à l'enseignement que l'on donne. Au contraire, que l'atmosphère des écoles de la campagne soit vraiment rural : ce qui n'empêche pas de bien enseigner toutes les matières du programme.

Un enseignement purement commercial à la campagne détourne les fils de cultivateurs de la noble et utile vocation de leurs parents.—C.-J.M.

UN ÉDUCATEUR D'AUTREFOIS (1)

JOSEPH-FRANÇOIS PERRAULT.

(Pour l'Enseignement primaire)

On a oublié depuis longtemps la vie de J.-F. Perrault. Ce fut un semeur d'idées fécondes, que les pays d'Europe honorerait comme un bienfaiteur de l'humanité. Plusieurs éducateurs renommés de ces pays, n'ont pas fait ce que M. Perrault a accompli, et cependant on les considère comme célèbres. Combien d'entre nous connaissent ses fondations scolaires, ses œuvres de charité et de dévouement, au bénéfice de ses écoles, ses travaux toujours pour le plus grand bien des élèves qu'il recueillait dans la ville de Québec ; il s'est dépouillé même pour le soutien des écoles auxquelles il tenait tant (2).

Le quatre avril 1844, date de sa mort, il était probablement l'unique survivant de l'ancien régime, étant né le 2 juin 1753. Il fut fidèle aux traditions de sa famille, une des plus respectables de son temps. Il n'entre pas dans le cadre de cette notice de raconter sa vie de voyages aventureux de 1760 à 1790. Fils de négociant que la cession avait ruiné, il aide son père à la Nouvelle Orléans, puis travaille à son compte aux Illinois. En 1807, nous le retrouvons marchand, à Montréal, mais le commerce n'allant pas, faute de circulation d'espèce, il se décide, sur les conseils d'amis, d'étudier le droit ; à cet effet, il signe un engagement chez M^{re} Mézière, l'un des quatre avocats au barreau de Montréal. En 1795, Lord Dorchester le nomme greffier de la paix et de la Cour du Banc du Roi, pour le district de Québec. C'est à cette époque qu'il revint dans sa ville natale. L'année suivante il fut élu député de Huntingdon, qui comprenait alors les comtés de Beauharnois et d'Huntingdon, mandat qu'il a conservé jusqu'en 1804.

Légiste, éducateur, agronome, auteur d'ouvrages nombreux et très recommandables, M. Perrault fut tout cela : c'est un initiateur. D'autres, plus tard, s'empareront de ses idées, profiteront de ses expériences tout en évitant ses déboires. Nous avons aujourd'hui un excellent système d'écoles primaires. Sait-on, qu'à la session de 1800, le député d'Huntingdon en a posé les premiers principes dans un projet de loi intitulé : "Bill pour établir des écoles publiques dans les paroisses du Bas-Canada." Ce projet de loi venait en opposition avec l'Institution Royale ; il fut rejeté, mais non sans avoir provoqué de très vifs débats.

(1) *La vie de J.-F. Perreault, surnommé le Père de l'éducation du peuple canadien*, par P. B. Casgrain (1898).

(2) *L'Enseignement primaire* a naguère consacré plusieurs articles à J.-F. Perreault, notamment en 1898.

M. Perrault vécut dans les temps les plus critiques de notre histoire. Privés de toutes relations intellectuelles avec leur ancienne Mère-Patrie, la France, appauvris par les dernières guerres, nos pères s'étaient remis au travail avec persévérance, se tournant vers les curés, comme leur suprême espoir ; et certes, cet espoir ne fut pas déçu. Mais le clergé était pauvre, peu nombreux pour cette population de 60,000 habitants, tout était à créer au point de vue scolaire. Et pour comble d'infortune, le gouvernement s'était réservé le monopole de l'enseignement, et s'il ne fit presque rien, il empêcha également les nouvelles fondations scolaires. Nos pères s'abstinrent d'envoyer leurs enfants à ces écoles gratuites, neutres et anglo-protestantes. Ils firent bien. En conservant la douceur de notre parler ils nous ont conservé la foi ; ce fut volontairement qu'ils se privèrent d'instruction, mais ils ne furent pas aussi illettrés qu'on s'est plu à l'écrire ; les preuves abondent ; et ils ne se départirent jamais de cette urbanité de manières, éducation innée qui caractérise le Canadien français, "poli, galant, hospitalier."

L'institution Royale, dont le but avoué était d'anglifier et de protestantiser les Canadiens, de faire disparaître la race française du Canada, fut un fiasco complet ; à preuve : ce que nous sommes aujourd'hui. "Elle n'eut que peu de succès, et pendant quarante ans elle ne fit fonctionner que 84 écoles, dont la plupart avaient entièrement disparu avant l'acte d'Education de 1841." En rendant témoignage devant un comité d'enquête, institué au sujet des écoles, M. Perreault dit, en parlant de l'Institution Royale : "Elle a fermé presque toutes les écoles, elle avait très peu d'élèves ; les maîtres étaient pour la plupart d'un caractère douteux et nommés par des personnes inconnues aux habitants ; ils ne pouvaient jouir de leur confiance ni de celle du curé." Et si l'on sait que plusieurs de ces prétendus éductaeurs étaient de jeunes ministres protestants, enseignant là où il n'y avait quelquefois que deux ou trois élèves de langue anglaise, on comprend bien la répulsion qu'avaient, contre ces écoles, les bons habitants du Bas-Canada.

Le foyer demeura plus que jamais l'école familiale, où la mère chrétienne et française enseignait à ses enfants les rudiments de la langue et de la religion ; mais bien des entraves empêchaient les progrès de ces enfants ; c'est pourquoi, en 1824, après une lutte vive, on eut la "Loi des écoles de Fabriques" et en 1829 "La Loi des écoles élémentaires" sous le contrôle de syndics, choisis parmi les habitants. A cause de la pauvreté des Fabriques, on ne vit que peu de ces écoles ; cependant, elles furent d'un grand secours dans les campagnes. C'était une victoire, et on voulut en profiter immédiatement. A Québec, bon nombre de citoyens avaient déjà formé une société : "L'Association d'Éducation pour le district de Québec" dans le but de fonder des écoles gratuites. M. J.-F. Perreault, un des premiers membres, en fut le premier président, et il en devint l'âme dirigeante. Il avait alors 68 ans. Avec

L'approbation de Mgr Plessis, et aidé de plusieurs prêtres et laïcs instruits de la ville, il rédigea de façon très élaborée un plan d'étude pour les écoles de l'association, "en vue de donner de l'uniformité dans les cours d'éducation élémentaire et faciliter par là les progrès des élèves."

Lancaster venait de faire connaître à l'Angleterre le mode d'enseignement mutuel ; M. Perreault l'accepta avant même qu'il fût connu dans l'Amérique du Nord. La première école gratuite et catholique fut érigée, sur la rue des Glacis, au faubourg Saint-Jean. Elle avait 88 pieds de front par 40 de profondeur, et pouvait contenir 600 élèves. L'accès en était facile à la fois pour les enfants de la ville et pour ceux de St-Roch. En 1830, cette école comptait 402 élèves et sa renommée n'était plus à faire. Le mode mutuel, judicieusement employé par les maîtres, fut toute une révélation, tant à cause des rapides progrès des élèves que pour le coût relativement peu élevé de l'enseignement. Le président de l'Association d'Éducation en explique l'organisation et le fonctionnement, dans son livre intitulé : "Le Cours d'Éducation élémentaire de l'école gratuite, établie dans la cité de Québec, en 1821". C'est le premier ouvrage pédagogique de l'auteur.

Trop actif pour s'arrêter à cette fondation et persuadé d'ailleurs de l'efficacité de ses méthodes, M. Perreault voulut en construire d'autres, dut-il pour cela en payer la construction et le fonctionnement de ses deniers. Il possédait une telle école en 1829, au faubourg Saint-Louis, sur la rue qui aujourd'hui porte le nom D'Artillerie. Elle était spacieuse, pourvue de cours intérieures, de dépendances, etc.; le fondateur l'avait dotée encore de tout le matériel nécessaire à l'enseignement, y compris une boutique de menuiserie bien outillée "et divers instruments et outils pour enseigner divers autres métiers."

Le 3 novembre, 229 enfants y furent admis. La rétribution, variait de .50 sous à \$3. par année ; 49 enfants y reçurent l'instruction gratuitement. M. Perreault confia la direction des classes à M. J.-B. Dugal, instituteur de mérite, dont les anciens élèves ont gardé un souvenir impérissable. A soixante ans d'intervalle, en 1893, un de ces élèves, M. Lacasse, devenu professeur à l'école normale Laval faisait un bel éloge de cet instituteur distingué, ainsi que du fondateur. M. Perreault accueillait tous les enfants pauvres de la ville ; ils étaient nombreux, et c'était tout un problème que de leur distribuer les livres et les autres fournitures scolaires, quelquefois des vêtements et des chaussures ; sa charité ingénieuse eut recours à tous les moyens, entre autres l'annonce dans les journaux du temps : ainsi, le 20 septembre, il demande par cet intermédiaire qu'on lui apporte à son bureau, au palais de justice, "des coupons de toile, de lainage, des bas, des chaussures, des mitaines, des souliers pour vêtir 200 enfants de son école".

Les commençants apprenaient à écrire sur le sable les lettres tracées par le maître ou le moniteur sur le petit tableau noir, la correction

en était minutieuse. Au témoignage de M. Lacasse, ce mode d'écriture donnait de la souplesse au bras, on y apprenait à écrire vite et bien. L'ordre et le progrès allaient de front dans l'école. Tous les jours, entre trois et quatre heures, M. Perreault arrivait à l'école des garçons ; il suivait de près les progrès des élèves, récompensant les uns, blâmant les autres, très sévère pour les dissipés et les paresseux : "Nous n'avons que faire de vous ici", et il les mettait à la porte. La discipline y était donc très stricte, mais cette visite quotidienne, attendue avec joie, était par elle-même la meilleure des récompenses. L'aspect vénérable du vieillard, sa longue perruque blanche, et jusqu'à son grand manteau, en imposaient déjà ; cependant, sous cet air sévère, on le savait juste et bon.

Le cours était de six ans. Ceux qui désiraient se livrer à l'enseignement élémentaire furent admis gratuitement. N'est-ce pas le premier essai d'École normale dans le pays ?

L'école des filles, sur la rue de La Chevrotière, pouvait contenir 200 petites filles. Elle fut inaugurée et bénite solennellement par l'abbé C.-F. Casault. A part l'enseignement élémentaire, lecture, calcul, histoire, religion, on enseignait "à ces jeunes filles, à filer, tricoter, à tisser en diverses manières, ce qui les mettra en état, par a suite, de gagner leur vie par une honnête industrie lorsqu'elles seront arrivées à l'âge mûr, et est une forte garantie qu'elles seront des mères de famille utiles et vertueuses, qui enseigneront à leurs enfants, de parole et d'exemple, les principes d'industrie qu'elles auront reçus". L'enseignement religieux ne fut jamais négligé. A l'école des garçons, un Ecclésiastique du Séminaire venait, tous les dimanches après-midi, donner une leçon spéciale de catéchisme.

La fondation et l'entretien de ces écoles, le traitement des maîtres et les autres déboursés, furent très onéreux ; et si l'on y ajoute le prix d'impression de ses ouvrages classiques, on comprendra pourquoi M. Perreault sollicita du gouvernement une aide substantielle. Il reçut en tout environ un millier de piastres ; il en avait déboursé dix fois plus. Ce serait intéressant de s'arrêter un peu à l'étude de ses requêtes ; il y a exposé avec humilité le pourquoi de ses œuvres ; elles illustrent le caractère de ce gentilhomme philanthrope qui, chargé de grands devoirs de famille et n'ayant que sa solde pour vivre, trouve le moyen de donner à de plus pauvres que lui. Ces requêtes, assez nombreuses, entrent dans des détails précieux au sujet de l'enseignement mutuel et des progrès de l'instruction élémentaire.

La Société Littéraire et Historique de Québec avait offert, en 1830, un prix pour le meilleur travail sur l'éducation. M. Perreault ne pouvait pas manquer de prendre part à ce concours. Son expérience lui fut précieuse ; il rédigea donc son essai, qui lui valut le prix, consistant en une médaille d'argent. Sous le titre de Plan raisonné d'Education

générale et permanente "il raconta ce qu'il avait fait, donnant comme base une instruction morale et chrétienne. Il y indiquait en même temps les méthodes spéciales pour l'enseignement rapide des éléments de la langue maternelle, de l'arithmétique et des autres matières d'étude. Il ne faisait d'ailleurs que transcrire le premier article des règlements pour la régie de ses écoles : "Les enfants doivent être persuadés que la fin principale pour laquelle ils ont été reçus est d'apprendre à connaître Dieu, à l'aimer et à le servir, et à devenir par la suite des hommes respectables et des citoyens utiles à l'État". Il tenait beaucoup à la bonne tenue et à la politesse des élèves entre eux : piété, bienséances, bon langage, tels furent les traits caractéristiques de l'éducation qu'il a voulu donner. Au surplus, l'exemple de zèle et de dévouement de leur bienfaiteur était pour les élèves le plus bel enseignement qu'ils pussent recevoir. Ce fut le gage du succès pour tous les anciens élèves, quelle que fût leur occupation dans la vie.

Que faut-il ajouter au sujet de ses ouvrages scolaires (1) ? Admirez d'abord cette étonnante vitalité intellectuelle et physique, qui lui permit de mener à bonne fin tant de travaux divers, sans que les devoirs de sa charge en fussent amoindris ou négligés. Il a traité tous les sujets avec clarté et méthode. A l'époque où il écrivait, les livres français étaient rares ; il en a créé de toute pièce, comme son histoire du Canada en cinq livres ; il en a compilé d'autres, les mettant à la portée des enfants, pour qui il a le plus travaillé ; et malgré quelques inexpériences, le style est encore très juste. L'écrivain s'est souvenu qu'il s'adressait aux enfants, de là cette simplicité d'expression qui semble de la négligence. Religion, grammaire, arithmétique et tenue des livres, histoire du Canada, de France et d'Angleterre, grande et petite culture ou jardinage, tel est le champ où il a glané les œuvres qui lui survivent. Son dernier ouvrage sur l'éducation : "Résultat du travail de J.-F. Perreault" date de 1840 ; l'auteur était alors âgé de 87 ans. Ce manuscrit, de 81 pages de fine écriture, traite des écoles primaires, arts et métiers dans les villes, d'agriculture dans les campagnes. Il contient d'excellentes idées sur l'enseignement technique et sur l'agriculture (2).

Dans son autobiographie, M. Perreault raconte comment ces travaux absorbants, loin de le fatiguer, le rendaient plus dispos : "Ces occupations ont entretenu chez moi une telle activité intellectuelle et corporelle qu'elles ont contribué à corroborer les facultés au lieu de les diminuer. Je me mettais à écrire dès les quatre heures du matin en été, et dès cinq heures en hiver. Je reprenais l'après-midi et continuais jusqu'à neuf heures que je me couchais, et il ajoute : J'ai en général suivi la

(1) Voir ci-après la liste des principaux ouvrages de M. Perreault.

(2) Dans l'*Enseignement primaire* de février 1914, M. C.-J. Magnan raconte comment il découvrit le précieux manuscrit de Perreault et il en donne une excellente analyse.

maxime de Martial qui est : qu'il ne suffit pas de vivre, mais qu'il faut encore soigner la vie ; non est vivere, sed valere vita". Et certes, à voir ce vieillard alerte, très droit, au teint chaud, portant bien le pittoresque costume des hommes de cour de l'ancien régime, habit de couleur, gilet de satin, bas de soie et souliers à boucle, nul ne se serait douté qu'il travaillait assidûment de quinze à seize heures par jour. Les hommes de cette trempe sont rares aujourd'hui.

Mais l'œuvre d'éducation qu'il avait entreprise n'aurait pas été complète, s'il ne se fût pas tourné vers l'enseignement agricole. Dès son arrivée à Québec, en 1795, M. Perreault avait fait l'acquisition d'un terrain d'un arpent de front sur cinq de profondeur, situé sur le chemin Saint-Louis, à la hauteur des Plaines. Il s'en fit un lieu de repos et de jouissance ; ce fut l'Asile Champêtre, où il passa les cinquante dernières années de sa vie. Se créer un verger, un potager et un jardin de fleurs, ce fut pour lui l'affaire de quelques années ; sa basse-cour était renommée au loin (1). Plus tard, lorsqu'il devint directeur d'écoles, et dispensateur de récompenses et de congés, il conduisait les élèves sur sa petite ferme, leur donnant les premiers rudiments d'instruction agricole, les dirigeant dans les menus travaux de jardinage, leur inculquant une très haute idée de la noblesse de la culture ; les élèves n'ambitionnaient pas d'autres récompenses que d'aller passer une après-midi à l'Asile Champêtre.

En 1817, M. Perrault publiait : "Le Traité de la Grande et de la Petite Culture" ; "Le traité du Jardinage" vint un peu plus tard. C'était le fruit de vingt ans de pratique assidue, servie par des études de tous les jours. Ce maître jardinier se faisait une gloire de produire le premier les primeurs, telles que salade, radis, choux, etc. La science agricole alors était peu avancée ; les vieilles méthodes routinières dominaient par tout le pays. C'est pour remédier à cet état de choses qu'il jeta les bases de : "La Société d'Agriculture du district de Québec". Toutefois, malgré certains succès, le progrès fut loin de répondre à l'attente des membres de l'Association ; c'est à cette époque qu'il résolut de réaliser un projet longuement mûri : l'établissement d'un Collège d'agriculture. Après de nombreuses démarches et de fréquents appels au public, suivis d'enthousiastes assemblées, le Collège fut fondé en 1832. Un ancien élève de l'Institut agricole de Hofowyl, Suisse, M. Girod, en fut le directeur et M. Perreault l'administrateur. Celui-ci avait compté sur la générosité de ses compatriotes, riches et influents, de la ville et de la campagne. Il loua du Seigneur Duchesnay, une ferme de 120 arpents sur les bords de la rivière St-Charles, à raison de \$600 par année, avec bail pour 5 ans. Le nouvel institut agricole ouvrit ses

(1) Voir dans *l'Enseignement primaire* de janvier 1917, un article accompagné d'une gravure, de M. C.-J. Magnan, sur l'Asile Champêtre.

portes avec 10 élèves payant une pension de \$92. Les dépenses furent très fortes. Il fallut agrandir les bâtiments et les dépendances, fournir l'ameublement, les instruments aratoires, clôturer et fossayer cette ferme laissée à l'abandon. On avait fait les promesses les plus alléchantes au fondateur. Cependant quand vint le temps, personne n'en avait gardé souvenance. M. Perreault persévéra quand même dans son dessein ; mais, 6 mois plus tard, devant l'apathie générale et faute de finances, il dut abandonner l'entreprise, préférant continuer le maintien de ses deux écoles de la Haute Ville.

Voilà, en résumé, les travaux et les œuvres éducationnels de ce Canadien du bon vieux temps. Ses contemporains l'avaient surnommé : "Le Grand Père de L'Éducation". Il proposa la création d'écoles populaires, confessionnelles et séparées. Dans une situation où il était à même de rendre service à ses compatriotes, il n'y a jamais manqué. L'organisation des écoles ne faisait que commencer. M. Perreault, plus que bien d'autres, y a contribué. Ce greffier, à l'air sévère, avait une âme d'apôtre. Par ses méthodes très sûres, ses principes religieux et moraux, ses livres classiques, toujours à portée des enfants à qui il les destinait, il est supérieur à maints éducateurs renommés de l'Europe, à Pestalezzi, par exemple ; leurs fondations et leurs projets se ressemblent en bien des points ; leurs œuvres sont les mêmes ; mais l'un est de la terre classique de la Pédagogie, l'autre . . . de chez nous. M. Perreault a aimé l'enfance avec passion. Il a compris la nécessité absolue de l'éducation qui prépare la vie. Plus pratique que l'éducateur allemand, aussi bon écrivain, aussi tendre et familier avec les élèves que tous les deux appellent : "Mes enfants", ils ont eu cependant un sort bien différent ; l'un a un monument et l'admiration de tout un peuple, l'autre a l'oubli. Sa vie irréprochable et son patriotisme aussi éclairé qu'ardent, devraient recevoir une autre récompense.

JOSEPH COURTEAU,

Professeur,

Ecole normale de Valleyfield.

Principaux ouvrages classiques de M. Perreault

- 1822—Cours d'Éducation élémentaire à l'usage de l'école gratuite établie dans la cité de Québec, en 1821.
- 1830—Traité de la grande et petite culture, 2 volumes.
- " —Instructions aux jeunes filles (5 opuscules).
- " —Nouveau traité d'Arithmétique.
- " —Tenue des livres en parties simples et en parties doubles.
- " —Histoire d'Angleterre, Histoire Sainte.
- " —Manuel pour l'étude du commerce.

1831—Usage des globes célestes.

“ —Usage des globes terrestres.

“ —Grammaire française.

1833—Abrégé de l'histoire du Canada de 1759 au départ de lord Dalhousie, (4 parties).

1835—Abrégé d'histoire du Canada, 5e partie, de Lord Dalhousie à Lord Gosford.

Outre ces manuels *spéciaux*, M. Perreault a écrit d'autres ouvrages de pédagogie générale. Aussi dès 1807, paraissait son "Projet de loi pour l'établissement d'une maison de correction et d'industrie, comprenant ferme modèle etc."

En 1830—Le Plan raisonné d'éducation générale et permanente (couronné par la Société Littéraire et Historique de Québec.)

1832—Moyens de conserver nos institutions, notre langue et nos lois.

Et surtout en 1840, Les "Résultats du travail de Joseph-François Perreault, sur l'éducation à donner aux jeunes gens du Bas-Canada".....

L'auteur avait à cette époque 87 ans.

COMMENT DONNER L'ÉDUCATION CHRÉTIENNE

1. Être chrétien, c'est connaître, aimer et servir Jésus-Christ, tout attendre de lui, tout rapporter à lui. Par conséquent donner l'éducation chrétienne, c'est d'abord procurer aux enfants la connaissance de Jésus-Christ par le catéchisme, l'histoire sainte, l'Évangile, qui doivent être étudiés dans toutes les classes.

Mais cela ne suffit pas. Il faut imprégner l'enseignement tout entier de christianisme. Lectures, modèles d'écriture, grammaire, histoire, sciences même, tout doit porter ce cachet. D'ailleurs, qu'importe, au seul point de vue scientifique, qu'une dictée roule sur un sujet religieux ou profane, qu'un problème serve à calculer la surface d'un pré ou bien ce que coûte un vice, ce que rapporte une vertu.

2. Donner l'éducation chrétienne, c'est encore inspirer à l'élève l'amour de Jésus-Christ, l'ami des petits enfants, des pauvres, des malades et des pécheurs. L'enfant étant essentiellement imitateur, le maître réussira dans cette tâche surtout par ses bons exemples, puis par des procédés d'enseignement aimables et par de petits traits de la vie des saints cités à propos. Pas de sermons, mais des sous-demandes et de cours avis, soit durant les leçons, soit à l'occasion d'une faute ou d'un acte de vertu.

3. Donner l'éducation chrétienne, c'est apprendre à l'enfant à servir Jésus-Christ en partant de ce principe que ce n'est pas seulement pendant les prières et à l'église qu'on doit être chrétien, mais dans toutes ses actions. On ne se bornera donc pas à exiger la science et la bonne tenue en fait d'exercices religieux, mais on s'appliquera principalement à détruire les vices et à créer l'habitude des vertus, car le service de Dieu est avant tout une habitude. Luttons en particulier contre le mensonge et l'impureté ; contre le mensonge en pardonnant facilement une faute avouée, contre l'impureté en surveillant les manières et les liaisons. Par

dessus tout donnons l'habitude de la prière, le grand instrument du salut. Partie d'un jeune cœur elle a une puissance incomparable. Aussi voyons-nous saint Vincent Ferrier, saint François Xavier recourir aux innocentes supplications des enfants pour obtenir le succès de leurs missions, la conversion des pécheurs et les grâces importantes. Le pieux Gerson, devenu de chancelier maître d'école, recommandait à ses élèves d'ajouter tous les jours à leur prière ces paroles : "Mon Dieu, ayez pitié de votre pauvre serviteur, Jean Gerson."

Procédés particuliers.—Un mot sur deux procédés à employer en fait d'éducation religieuse : c'est de parler aux sens et de s'inspirer des circonstances.

Les prières, le crucifix, les images de la classe, des questions sur une crèche, un reposoir, sur les différents détails d'une église, sur les prédications, seront les moyens d'initier l'enfant à la vie chrétienne. Un bon choix de traits et de paroles remarquables, recueillis par le maître dans ses lectures quotidiennes et notés sur un catéchisme à feuilles blanches intercalées, rendra cette partie capitale de l'enseignement plus utile et plus attrayante.

Il faut aussi s'inspirer des circonstances. Ainsi, par exemple, un incendie fournira l'occasion de parler de l'enfer ; le tonnerre l'occasion de parler de la puissance de Dieu. Une mort subite donnera lieu à cette réflexion : soyons toujours prêts ; le sommes-nous ? Un enfant s'est noyé : si pareil malheur vous était arrivé en état de péché mortel ! Un enfant a menti : un petit trait contre les menteurs.

Cette méthode était celle du divin Maître, qui montrait la parure du lis des champs comme un exemple des soins maternels de la Providence et ne parlait presque jamais qu'en paraboles.

L'abbé J. M. N.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

DIRECTION DU DESSIN

Encore une excellente année pour l'enseignement correct du dessin. Décidément, les fins et les moyens de cette importante étude sont de mieux en mieux compris et appréciés. Bravo !

Continuons dans la bonne voie, c'est-à-dire, suivons partout les "*Recommandations du Comité catholique*" (voir page 147 des Règlements).

Surtout : 1.—Faisons exclusivement dessiner des objets réels, (*pas de copies d'images ou de gravures, ni calquées, ni agrandies, ni rapetissées*).

2.—Ne cherchons pas tant à obtenir de *beaux* dessins, qu'à développer les facultés, (particulièrement l'observation) par des exercices rapides, nombreux et variés.

3.—Donnons les leçons *aux petits* et aux grands, dès la rentrée des classes, chaque semaine, et dehors quand possible.

4.—Que tous les tracés soient exécutés sur papier peu coûteux et de format approchant 7 x 10 pes, (de préférence dans des cahiers spéciaux).

5.—Gardons, chaque mois, dès septembre, dans les archives de l'école, un dessin au moins de *chacun* des élèves.

6.—Dans les cours préparatoires aux écoles techniques, aux carrières industrielles et aux travaux manuels, on multipliera tout spécialement les exercices de croquis et de projets géométriques cotés, ainsi que les exercices de dessin géométrique.

L'observation de ces recommandations est indispensable pour l'obtention de la prime d'enseignement.

N.-B.—Nous conseillons vivement de consulter les articles sur l'enseignement du dessin, parus dans "*L'Enseignement primaire*", depuis 1912. Et nous signalons de nouveau les manuels à l'usage des maîtres, mentionnés dans cette revue.—Avril 1918, page 464).

CHS.-A. LEFÈVRE,

Directeur de l'enseignement du Dessin

CONSEIL SUPÉRIEUR D'HYGIÈNE DE LA PROVINCE DE QUÉBEC

DE LA PROPRETÉ (1)

Comment les germes passent d'une bouche à l'autre.

Une personne atteinte de maladie qui tousse ou étourne, projette dans l'air une poussière fine de gouttelettes qui sortent de la bouche et du nez. Chacune de ces gouttelettes peut servir de support à des milliers de microbes. Si vous voulez vous rendre compte de la transmission des maladies infectueuses, observez bien, à votre prochain rhume, comme il est facile aux germes de passer d'une bouche à l'autre. Notez bien, si vous vous servez de votre mouchoir lorsque vous étournez ou tousssez, si quelque fois, par accident ou négligence, ce mouchoir n'est pas touché par d'autres mains que les vôtres. Notez encore si vous ne tousssez pas dans la face de votre voisin, sur ses mains, ou dans le plat que vous avez devant vous. Comptez bien le nombre de fois que vous tousssez dans

(1) Voir *L'Enseignement primaire*, de juin 1919.

vos mains, lesquelles vous portez ensuite sur le robinet ou sur la poignée de la porte. Si vous poursuivez vos observations, vous verrez la personne qui a touché votre mouchoir, le robinet ou la poignée de la porte, porter ses mains à sa bouche ou à son nez, ou sur quelque objet qui y pénétreront. Il y a des moyens sans nombre et très variés, grâce auxquels les germes de toute sorte, dont quelques uns très dangereux, passent d'une bouche à l'autre.

C'est à cause du danger de répandre les germes de la tuberculose et d'autres également redoutables, que les personnes bien élevées se privent de cracher par terre, et c'est aussi pour la même raison que les services sanitaires adoptent des règlements qui prohibent cette coutume malpropre. Le crachat d'un consommateur peut contenir des milliers de germes tuberculeux. Lancés sur le trottoir par le cracheur négligent, il se dessèche pour flotter ensuite dans l'air avec la poussière, ou, ce qui est un danger bien plus grave, il se colle aux chaussures pendant qu'il est encore frais et virulent, et entre ainsi dans les maisons où il souille les tapis ou le parquet, puis les mains et la bouche.

Prévention contre les maladies intestinales.—Il est des maladies, comme la fièvre typhoïde, dont les germes ne proviennent ni du nez, ni de la bouche, mais des excréments intestinaux et urinaires. Les microbes de ces maladies se répandent généralement par l'eau et le lait contaminés ou par les mouches. Dans les villes où il y a un système d'égoût, le sewage y est entraîné immédiatement dans une canalisation fermée. Mais à la campagne, il est souvent bien difficile de s'en débarrasser d'après les règles de l'hygiène. Il y a toujours danger que l'ordure fécale s'introduise dans les fissures du sol par où elle se fait un chemin vers les puits, ou qu'elle soit portée par les mouches sur la nourriture.

La protection de la bouche.—La plupart des germes de maladies entrent par la bouche. C'est par cette porte d'entrée que pénètrent dans l'organisme les rhumes, l'influenza, la tuberculose, les amygdalites, la coqueluche, la diphtérie et la pneumonie, maladies qui affectent d'abord le nez, la gorge et les poumons. C'est aussi par cette même porte que s'introduisent la fièvre scarlatine, la rougeole, la méningite cérébro-spinale et très probablement la paralysie infantile. Il est donc important que cette porte soit bien gardée pour que les ennemis de notre corps n'y pénètrent jamais. Vous avez peut-être lu l'histoire du cheval de Troie et appris comment les Grecs cachés dans les flancs de cet animal de bois, s'introduisent dans la ville qu'ils assiégeaient. Ils avaient laissé en dehors des murs cet énorme cheval que les Troyens curieux, traînaient eux-mêmes dans leur cité. Pendant la nuit, les Grecs se glissent hors du ventre de l'animal et ouvrent les portes de la ville à leur armée.—C'est ainsi que les germes de maladies pénètrent en nous. Ils se cachent sur les crayons, les verres et les doigts que nous introduisons nous-mêmes dans nos bouches.

1.—Rien ne doit jamais pénétrer dans la bouche que la nourriture, les liquides et la brosse à dents. Rien ne doit jamais aller au nez qu'un mouchoir net.

Puisque aux repas il est nécessaire de manipuler les objets qui pénètrent dans la bouche, il est une autre règle sanitaire aussi importante que la précédente. Cette seconde règle est la suivante :

2.—Les mains doivent être lavées soigneusement avant les repas et avant de manger quoi que ce soit qui est porté à la bouche avec les doigts.

Le savon et l'eau chaude détruisent bien des germes, et un bon curage à la brosse, des mains, débarrassent celles-ci des germes pathogènes qui pourraient s'en échapper sur le pain ou les gâteaux.

Il est bon de noter ici que l'usage de la serviette commune ou de la serviette sans fin, neutralise tous les bons effets d'un bon nettoyage des mains. Ces serviettes sont souillées de germes dangereux fraîchement déposés par celui qui s'en est servi le dernier.

Si les élèves qui liront cet article, apprennent ces deux simples règles d'hygiène et les observent bien, le temps qu'ils auront mis à le lire ne sera pas perdu.

Soin des coupures et autres blessures.—En général, il importe peu que la peau soit souillée, pourvu que la souillure ne se rende pas à la bouche. La peau est assez épaisse et étanche et les germes ne la traversent pas. Mais s'il y a une coupure ou égratignure, ce n'est plus la même chose. Les germes qui causent l'infection des blessures peuvent pénétrer dans le système par toute solution de continuité de la peau. Ces germes se rencontrent souvent dans les déchets ou sur le sol, et il n'est pas nécessaire qu'ils y soient fraîchement déposés par les malades ou porteurs de bacilles comme pour les maladies communicables, pour exercer leurs ravages.

Une blessure dans laquelle pénètrent des germes contenus dans la malpropreté, devient rouge et sensible et prend quelquefois une tournure dangereuse. Toute déchirure de la peau, toute blessure de la surface cutanée devra saigner librement, puis être lavée avec soin, à l'eau bouillie. Si elle devient purulente, on consultera le médecin. Dans les cas de blessures profondes, le médecin doit être immédiatement appelé, car ces blessures sont dangereuses et nécessitent un pansement que les personnes étrangères à la médecine ne peuvent entreprendre sans danger.

ENSEIGNEMENT TECHNIQUE

A diverses reprises *l'Enseignement primaire* a parlé des magnifiques et efficaces écoles techniques établies par le gouvernement à Québec et à Montréal, et qui le seront bientôt à Hull, Trois-Rivières, Saint-Hyacinthe, Sherbrooke et autres centres industriels.

Le personnel enseignant a un devoir à remplir vis-à-vis de ces écoles, en enseignant avec soin et intelligence l'arithmétique, le dessin et les langues française et anglaise. C'est dans les écoles modèles et les académies des cités et villes et centres ruraux industriels que doivent surtout se recruter les futurs techniciens. En guidant vers les écoles techniques de leur région les petits garçons qui ont des aptitudes pour les arts et métiers, les instituteurs rendront un grand service à la province de Québec : ce sera là faire du patriotisme pratique.

C.-J. M.

CE QU'ON ENTEND PAR "ÉDUCATION INTELLECTUELLE DES ENFANTS"

Partons des trois facultés de l'âme qui sont : la sensibilité, qui recherche le bonheur, l'intelligence, qui aspire au vrai, et la volonté, qui a pour loi le bien. Ces définitions nous permettront de dire en quoi consistera l'éducation intellectuelle.

Puisque l'intelligence aspire au vrai, le rôle de l'éducateur est d'aider les esprits à découvrir la vérité. C'est dire que l'instruction purement formelle ne sert à rien ; qu'un enfant, au sortir de l'école, lise et écrive couramment, qu'il connaisse la grammaire, qu'il applique sans se tromper les règles de l'arithmétique, tout cela est de peu d'importance pour la préparation à la vie. Dès qu'il entre en contact avec les autres hommes, et qu'il a la responsabilité de ses actes, la première nécessité qui s'impose à lui, ce n'est pas de posséder une petite science dans sa mémoire bien exercée, c'est d'avoir un esprit réglé, habitué à raisonner juste, à discerner sûrement ce qui est vrai et ce qui est bon.

Nous rencontrons ici l'objection que font ceux qui, voyant la mobilité et la faiblesse de l'esprit chez l'enfant, disent qu'il ne faut rien demander à celui-ci qui soit au-dessus de son âge, et qu'il est absurde de vouloir apprendre à raisonner à celui qui balbutie encore les règles de la grammaire. Sans doute, il ne faut pas demander aux jeunes intelligences l'attention soutenue, l'enchaînement rigoureux des idées, les vues d'ensemble ; mais l'éducateur digne de ce nom sait concilier cette double nécessité, de développer sans retard la force d'entendement et de ménager des organes encore faibles.

Nous concluons donc hardiment sur ce point, en disant que l'éducation intellectuelle, ou instruction, consiste avant tout à développer l'habitude de la réflexion, à rendre l'intelligence toujours plus active, plus droite et plus sûre d'elle-même. D'ailleurs, nous sommes d'accord avec les esprits les plus éminents qui ont traité de l'éducation ; " Le bon sens doit être le maître de la vie humaine," a dit Bossuet.

" L'éducation, c'est avant tout le développement des intelligences, les sciences ne sont que ce que les fait l'intelligence qui les reçoit."—GIRARDIN.

" On donne aux enfants une éducation mécanique ; on ne leur rend pas raison des choses ; on ne leur parle que du fait ; on raye du programme toute étude qui demande de la réflexion."—JULES SIMON.

En résumé, pour faire réellement l'éducation intellectuelle, nous devons mettre l'esprit avant la lettre, donner le pas à la réflexion sur le travail mécanique de la mémoire ; dès les plus petites classes, il est nécessaire d'enseigner à réfléchir et à raisonner juste.

J.-G. GAGNÉ,
Instituteur.

Montréal, août 1919.

DOCUMENTS SCOLAIRES

ASSOCIATION DES INSTITUTEURS DE LA CIRCONSCRIPTION DE L'ÉCOLE NORMALE

151^E CONFÉRENCE

Tenue à l'École normale Jacques-Jacques-Cartier le 31 mai 1919

M. le président A. Ladouceur ouvre la séance et prie M. le Principal de l'École normale J.-C. de vouloir bien dire la prière.

Les minutes de la 150^e Conférence sont lues et adoptées avec une restriction dans la motion H. Meloche qui devra se lire comme suit : "Que les secrétaires des comités de pédagogie et d'intérêts matériels reçoivent toutes les suggestions raisonnables que pourront leur faire les instituteurs, qu'ils préparent des amendements à la constitution et qu'ils se fassent un devoir de les transmettre à leur comité respectif". Le rapport du comité des intérêts matériels est ensuite lu et commenté, il contient le résumé de ce qui a été fait pour obtenir une augmentation de salaire et une demande d'affiliation des cercles pédagogiques à l'Association des instituteurs. M. le Président annonce la retraite fermée des instituteurs qui aura lieu du 24 au 28 juin.

M. Irénée Vautrin, architecte et ancien élève de l'École normale J. C., est prié de donner sa conférence sur l'enseignement du dessin à Montréal.

M. Vautrin est connu comme orateur. Sa parole est chaude et sympathique avec une pointe de malice par-ci par-là. Il a de l'aisance, il sait ce qu'il dit.

Il débute en rappelant que l'enseignement du dessin est obligatoire et fait une rapide analyse critique de notre programme de dessin. Il apprécie le dessin à main levée, pratiquement le seul qui soit enseigné actuellement dans nos écoles, mais il aimerait que l'on fit une part aussi au dessin technique si nécessaire à nos élèves, la plupart futurs ouvriers.

Le conférencier appuie fortement sur le but *utilitaire* de l'enseignement et paraphrase l'axiome devenu célèbre "l'école pour la vie". Il conclut en disant que le dessin linéaire ou technique est plus pratique que le dessin à main levée et qu'on devrait lui faire une place plus large au programme. Voici ce qu'il recommande :

Enseigner le dessin linéaire et technique à tous les élèves à partir de la 3^e année, toutes les deux semaines, alternant avec le dessin à main levée.

Il trace le programme de cet enseignement et en montre l'utilité pour les diverses catégories d'élèves qui le suivront.

Ce serait le moyen, dit-il, de fournir des sujets aux nombreuses écoles techniques que le Gouvernement se propose d'édifier. Il recommande la nomination d'un directeur du dessin à Montréal afin d'avoir l'uniformité, le contrôle et l'adaptation aux besoins locaux.

Il trace un programme de dessin pour les Écoles normales.

Il recommande aussi la formation d'un comité technique de l'école primaire composé de Mécènes qui pourraient diriger dans la vie des enfants pauvres ayant des aptitudes bien établies.

On se plaint, dit-il, en terminant que nos écoles techniques ne sont pas assez remplies. Elles ne le seront jamais tant que l'école primaire n'en sera pas une véritable préparation et tant que nos talents spéciaux ne seront pas sérieusement poussés vers ces institutions.

Après des applaudissements prolongés, M. le Président et M. Eud.-N. Gobeil, adressent au conférencier des félicitations bien méritées. La causerie suivante est faite par M. l'abbé Reid, visiteur des écoles du district ouest.

Avec une délicate attention, M. le Président prie M. Cartier, vice-président, son collègue de langue anglaise, de présider durant la conférence de M. l'abbé Reid.

Comme tous les fils de la Verte-Erin, M. l'abbé Reid parle avec une facilité étonnante. Son sujet : "Ideals and Teachers" est traité dans une large envolée. Il adresse d'abord des remerciements à tous les principaux et à tous les professeurs des écoles qu'il visite ; puis il fait l'apothéose de l'instituteur s'appuyant sur saint Jean-Chrysostôme qui le place, dit-il, au-dessus de toutes les classes de la société. Il paraphrase ce texte anglais "who grasp the child, grasp the future". L'instituteur ne meurt pas, son œuvre subsiste. L'instituteur doit cultiver son esprit, exalter le patriotisme et l'amour de la religion. Il énumère les qualités qu'il doit avoir et parle de l'œuvre à accomplir. C'est un "Sursum corda" et l'"Excelsior" américain.

M. le Vice-Président adresse des félicitations à son compatriote. Il remercie M. le Président de l'attention qu'il a eue pour le conférencier et pour lui, puis cède le fauteuil présidentiel.

La séance est ensuite ajournée à 2 heures de l'après-midi.

Séance de l'après-midi.

L'Association est honorée par la visite de Mgr Chiasson, vicaire apostolique du Golfe St-Laurent et inspecteur d'écoles. Sa Grandeur se trouve donc au milieu de collègues.

M. l'abbé J.-N. Dupuis présente l'illustre visiteur à l'assemblée. Celui-ci remercie en termes simples l'auditoire de l'accueil qu'on lui fait. Il parle de ses fonctions d'inspecteur, de son territoire qui est immense, puis il termine en invitant tous les instituteurs à lutter avec leurs confrères du Dominion pour conserver l'usage de la langue française.

M. l'abbé Desrosiers remercie Mgr Chiasson d'honorer de sa présence l'Association des instituteurs, puis il parle de la lutte que les Acadiens soutiennent depuis si longtemps et en particulier de la part que Sa Grandeur y a prise. Il salue en Mgr Chiasson un des reconstructeurs du groupe acadien.

Le 3e conférencier sur l'ordre du jour, M. Rock Aubry, est prié de donner lecture de son travail : "Les intérêts chez l'enfant". C'est une étude très sérieuse de physiologie et de psychologie infantine basée sur l'observation des enfants et de leur caractère. Le conférencier recherche d'abord les intérêts de l'enfant ; ses instincts, ses appétits, ses tendances.

L'intérêt chez l'enfant, dit-il, est une source d'énergie qu'il faut savoir exploiter. Il étudie les intérêts innés et les intérêts acquis aux différents âges de l'enfance, puis il analyse les intérêts objectifs et subjectifs de l'enfant.

Son travail est documenté ; il s'appuie sur des auteurs connus comme Stanley, Hall, Laperade et autres.

Quelle part faire aux intérêts de l'enfant dans l'éducation ? Il faut aider la nature et non pas entrer en lutte avec elle, dit-il.

Cette conférence, joliment écrite dans un style châtié, était un peu trop profonde pour une partie de l'auditoire. On a regretté qu'elle n'ait été mieux écoutée. N'empêche qu'elle fut chaleureusement applaudie par un fort groupe en terminant et qu'elle n'ait été vivement appréciée par M. le Président. Suivant l'ordre du jour le "Rapport du délégué de la commission administrative du Fonds de pension" est fait par M. Pagé, qui a remplacé M. Perreault,—celui-ci ne pouvant se rendre à Québec pour cause de maladie—M. Pagé réfère les membres de l'Association au compte-rendu qui sera publié dans l'*Enseignement primaire*, pour toutes informations.

Le chapitre : "motions et avis de motions" suscite de longs débats.

M. N.-Eud. Gobeil propose, appuyé par M. L. Tremblay : "Que le comité des intérêts matériels étudie la suggestion faite par le Cercle Roy au sujet du fonds de pension, concernant les cas d'invalidité et toutes questions tendant à améliorer la pension des instituteurs." Adopté.

Il est proposé par M. Langlois, appuyé par M. A.-C. Miller : "Que le rapport du comité des intérêts matériels soit adopté moins la partie qui concerne l'affiliation des cercles à l'Association". Adopté.

M. Langlois propose, appuyé par M.H. Meloche : "Que l'Association reçoive les rapports que les cercles voudront bien lui envoyer et, si elle le juge à propos, les fasse imprimer et distribuer pour la meilleure information des instituteurs". Adopté.

M. Eud.-N. Gobeil donne un avis de motion que les articles 4e et 8e de la constitution soient amendés de la façon suivante :

(Art. 4e :) à l'effet de définir les attributions du conseil d'administration et des comités.

(Art. 8e :) retrancher à la 7e ligne les mots après Association.

M. H. Meloche donne un avis de motion que l'article 9e de la constitution soit amendé touchant le genre de délibération de l'Assemblée.

Propose également un article nouveau à l'effet d'accorder le vote secret chaque fois que demande en sera faite sur proposition régulière.

Propose un autre article à l'effet que tout membre de l'Association prenne l'engagement de se rallier à la majorité chaque fois qu'un vote sera pris quelles que soient les dissidences qui aient pu exister avant le vote.

M. J.-A. Loranger, donne avis de motion que le délégué du Fonds de pension soit un fonctionnaire de l'enseignement actif.

M. Lapointe donne un autre avis de motion qu'à l'article 11e soit ajouté un paragraphe (C) à l'effet d'accorder toutes les chances voulues à tous les instituteurs qui voudront prendre part aux prochaines élections.

M. J.-P. Labarre, appuyé par le secrétaire, propose une motion de condoléances pour M. le juge Eugène Lafontaine à l'occasion du décès de son épouse.

Les mêmes proposent et appuient une autre motion de condoléances au clergé et à la famille du regretté défunt Mgr Roy, président de la commission centrale des écoles catholiques de Montréal. Les deux motions sont adoptées.

Et la séance est levée.

A.-B. CHARBONNEAU,

Secrétaire-général.

ASSOCIATION DES INSTITUTEURS CATHOLIQUES DE QUÉBEC

166ÈME CONFÉRENCE DE L'ASSOCIATION DES INSTITUTEURS DE LA CIRCONSCRIPTION
DE L'ÉCOLE NORMALE LAVAL.

(14 juin 1919).

La séance s'ouvre à dix heures sous la présidence de M. B.-O. Filteau.

Présents :—Mgr Th.-G. Rouleau, principal de l'École normale Laval ; M. M. les abbés J.-A. Caron, L. Dumais, J. Labbé; MM. les inspecteurs L.-P. Goulet et A. Letarte, MM. les professeurs J. Ahern, Z. Tousignant, F. Poulin, P.-P. Magnan, P. Martineau, A. Richard, A. Gagnon, J. Paquet, L.-P. Dorion, Elz. Gauvrau, A. Rouleau, J. Côté, C.-A. Pelletier, J. Guimont, E. Jolin, B.-O. Filteau J.-A. Drolet, J. Brière, E. Desgagnés, L. Gagné, M. Richard, W. Mercier, L. Pouliot, A. Turcotte, A. Raymond, J. Asselin, A. Lavoie, E. Allard, A. St-Cyr, L.-P. Goulet, S. Lacoursière, L.-P. Joubert, G. Jean, A. Morissette, P.-E. Labrecque, A. Labrie, A. Goulet, H. Lacroix, E. Mercure, W. Delany, A. Pichette, O. Hébert, J. Campagna, L.-P. Pelletier, A. Levesque, A. Thériault, E. Goulet, L. Gagnon et les Elèves-maitres de l'École normale Laval.

En ouvrant la séance, M. le Président félicite les membres présents et constate avec regret l'absence de quelques-uns : en particulier de MM. les Inspecteurs d'écoles qui, par le passé assistaient en grand nombre aux réunions, dont les intéressants travaux étaient si uti-

les aux instituteurs, et qui maintenant, semblent se désintéresser de l'Association dont ils sont membres, et n'assistent plus aux réunions. Je suis heureux cependant, continue M. le Président, de faire exception pour M. M. les inspecteurs L.-P. Goulet et A. Letarte, lesquels assistent régulièrement aux conférences, font bénéficier les jeunes de leurs profondes connaissances et dont les sages conseils sont mis en pratique avec succès.

Après l'adoption des minutes de la dernière séance, M. le secrétaire donne lecture de lettres reçues : de l'honorable Cyrille-F. Delage, Surintendant de l'Instruction publique ; de M. C.-J. Magnan Inspecteur général des écoles catholiques ; de M. J. Filiol, directeur de l'Académie Filiol, exprimant leurs regrets de ne pouvoir assister à la réunion. La lettre suivante, reçue de M. l'abbé G.-O. Fleury, curé de Ste-Marguerite de Dorchester, est inscrite au procès-verbal sur proposition de M. J. Ahern.

Monsieur J.-A. Drolet,

Secrétaire de l'Association des Instituteurs,
De la circonscription de l'Ecole normale Laval,
Québec.

Monsieur le secrétaire et cher ami,

J'ai été profondément touché de l'intérêt dont j'ai été l'objet à l'Association des instituteurs où je savais ne compter que des amis dont plusieurs mes anciens élèves.

Le curé de Ste-Marguerite a passé une bonne veillée avec ses souvenirs au reçu de votre résolution de félicitations. Il envoie son meilleur merci à tous ses bons amis les instituteurs et il prie pour que leurs salaires ne s'arrêtent pas dans la voie du progrès dans laquelle ils sont entrés. Ce sera toujours notre peuple qui en bénéficiera, si par ce moyen on conserve dans l'enseignement tous les bons ouvriers que sont les professeurs de la circonscription de l'Ecole normale Laval.

C'est le souhait ardent que fait pour vous un pauvre curé de campagne qui se souvient.

A vous en Notre-Seigneur,

Jos. G.-O. FLEURY, *pre.*

L'élection des officiers de cette Association devant se faire à cette séance ; il est proposé par M. le professeur J. Ahern, secondé par M. l'inspecteur Goulet et résolu : " Que tous les officiers de l'Association soient réélus pour un second terme ".

L'ordre du jour comporte un travail sur l'enseignement de l'agriculture par M. J. Jobin et sur l'enseignement intuitif par M. I. Jolin. Ces messieurs étant absents, on passe au sujet de discussion. " Etude du programme. "

Preennent part au débat MM. J. Ahern, L.-P. Goulet, E. Jolin, A. Richard, B.-O. Filteau. Il s'en dégage une foule de renseignements utiles.

Il est résolu unanimement : " Qu'une humble pétition soit présentée au Comité Catholique, le priant de recommander au gouvernement qu'il soit permis aux instituteurs qui, pour cause de raisons valables, ont été empêchés de faire les versements nécessaires pour assurer une pension à leur femme, de réparer cette omission involontaire, et qu'il leur soit accordé trois années pour le faire. "

Il est proposé par M. P.-P. Magnan, secondé par M. J. Côté : " Que l'association des Instituteurs prie M. J.-A. Richard d'agréer ses plus cordiales sympathies à l'occasion de la mort de Mme Richard, sa regrettée mère. "

Avant de lever la séance, plusieurs instituteurs s'inscrivent comme conférenciers pour la prochaine réunion qui aura lieu le deuxième samedi de janvier 1920.

A trois heures la séance est levée.

J.-A. DROLET,

Secrétaire.

CONFÉRENCE DE M. L'ABBÉ DUPUIS AU CERCLE ROY

(6 juin 1919).

MORALE RELIGIEUSE—MORALE INDIVIDUELLE—MORALE SOCIALE.

M. l'abbé Dupuis, visiteur des Ecoles, à la dernière séance du Cercle pédagogique Roy, tenue à l'Académie du Plateau, a traité de la Morale particulière. Cette conférence fut une synthèse. C'est un coup d'œil d'ensemble jeté sur les devoirs qui résultent de nos relations avec Dieu, avec les diverses parties de notre être et avec les autres hommes.

L'homme, en vertu de sa nature, a des devoirs envers Dieu. Pour mettre cette thèse dans tout son jour, il faut considérer l'homme dans son passé, dans son présent et dans son avenir. Or, à ces trois points de vue, un lien naturel le rattache essentiellement à Dieu et lui impose des devoirs religieux.

Ces devoirs l'homme les rendra par un culte intérieur et extérieur, public et social.

Il y a deux catégories de devoirs envers Dieu : les devoirs absolus qui dérivent des relations essentielles de l'homme avec Dieu et les devoirs hypothétiques qui résultent d'un fait librement établi par Dieu ou par l'homme : dans le premier cas, la sanctification de certains jours, la Révélation, etc.; dans le second cas, le serment et le vœu.

L'homme a-t-il des devoirs envers lui-même ? Il n'est ni l'auteur, ni le principe de ces devoirs ; mais il en est le terme et l'objet. L'homme doit s'aimer dans l'ordre, et respecter la hiérarchie des deux parties de son être. Le corps est le serviteur obligé, l'instrument nécessaire dans bien des cas. L'homme doit veiller à sa conservation et subvenir à ses légitimes besoins. Mais ses obligations envers son âme sont encore plus importantes. Il devra cultiver son intelligence et l'armer de connaissances convenables. Il devra—par sa volonté—chercher le bien véritable et l'accomplir. Il lui faudra se tenir éloigné du vice, et ne jamais suivre ses passions.

Son devoir primordial est de tendre à sa fin dernière, se perfectionnant, chaque jour, davantage.

La Morale sociale comprend trois sociétés à régir et à coordonner : la société domestique, la société civile et la société religieuse.

Envers ses semblables l'homme a à remplir une double série de devoirs—devoirs de Justice : "Donner à chacun ce qui lui est dû"; devoirs de Charité qui se résument en cette parole : "Faites à autrui, intérieurement et extérieurement, ce que vous voudriez qu'on vous fit à vus même."

Dans la société domestiques, il y a une double société : la société conjugale et la société familiale. La société conjugale est l'union amicale et constante de l'homme et de la femme, pour la procréation légitime et la bonne éducation des enfants, et pour le secours mutuel des époux. Elle exclut la polygamie, la polyandrie et le divorce.

La société familiale découle de la société conjugale. L'autorité du père tire sa force et son devoir de la nature, du fait même de la paternité. Cette autorité est sacrée, et de droit naturel et divin.

Toute société repose sur le principe d'autorité. C'est là la base qui soutient l'édifice. La société civile élit ses chefs, ou les reçoit par voie d'hérédité. Tout pouvoir vient de Dieu. Ces chefs sont comme les lieutenants de Dieu, et ont droit au respect. Ils ont aussi droit à l'obéissance quand ils édictent des lois justes, raisonnables, nécessaires, tendant à procurer le bien général de la communauté. Gouvernants et gouvernés oublient quelques fois ces principes. Cet oubli est une des causes de ces perturbations qui bouleversent le monde contemporain.

INAUGURATION DE LA NOUVELLE ÉCOLE NORMALE DE NICOLET

Le 17 juin dernier à eu lieu l'inauguration très solennelle de la nouvelle Ecole normale de Nicolet. C'est un magnifique bâtiment scolaire qui fait grand honneur à la communauté des Sœurs de l'Assomption et à tout le diocèse de S. G. Mgr Brunault. Cet évêque éducateur en même temps que clairvoyant patriote, a contribué dans une large mesure au succès toujours grandissant de l'Ecole normale de Nicolet.

Voici les personnages qui ont pris part aux fêtes de l'inauguration : S. G. Mgr J.-S.-H. Brunault, évêque de Nicolet ; l'honorable C.-F. Delâge, surintendant de l'Instruction publique et Madame Delâge, l'honorable Jules Allard, ministre des Terres et Forêts et représentant l'honorable Premier Ministre de la Province ; Mgr Bourret, V. G. ; MM. J.-E. Perrault et Savoie, M. P. P. ; M. Trahan, M. P. ; M. C.-J. Magnan, inspecteur général ; la Révérende Mère Supérieure générale des SS. de l'Assomption ; la Révérende Sœur Directrice de l'Ecole normale ; M. J.-E. Belcourt, inspecteur d'écoles, et plusieurs membres du clergé ; les Révérendes Sainte-Anne-Marie et Sainte-Solange, des Sœurs de la Congrégation de Notre-Dame, Montréal ; plusieurs Sœurs Grises ; des Frères des Ecoles Chrétiennes ; les parents des élèves institutrices. Un auditoire choisi et nombreux remplissait la vaste salle des séances.

La partie littéraire et musicale du programme, à la Maison-Des Sœurs de l'Assomption et à l'Ecole normale, fut fort goûtée des personnages officiels et de l'auditoire. La partie pédagogique ne le fut pas moins, ainsi que le discours d'adieu de M. l'abbé Melançon. Nous publierons cette belle page pédagogique dans une prochaine livraison.

Des discours furent prononcés par le Surintendant de l'Instruction publique, le Ministre des Terres, MM. les députés Perrault, Savoie, Trahan, l'Inspecteur général des écoles catholiques, M. l'abbé C.-E. Brunault, premier Principal, et par S. G. Mgr l'Evêque de Nicolet.

Tous les orateurs parlèrent en amis éclairés de l'éducation et firent des déclarations que S. G. Mgr Brunault souligne avec bonheur.

Au cours de ses remarques, l'Inspecteur général cita des chiffres intéressants. Depuis sa fondation, 1908, l'Ecole normale de Nicolet a diplômé 610 de ses élèves ; sur ce nombre 501 sont entrées dans l'enseignement, y compris 90 religieuses, toutes anciennes normaliennes : c'est donc plus de 82 %. Voilà un magnifique résultat qui démontre le rôle très efficace rempli par nos écoles normales de filles.

RÉUNION DES INSPECTEURS D'ÉCOLES, 24 JUILLET 1919

Le 24 juillet dernier, il y a eu à l'Hôtel du Parlement, Québec, une très importante réunion des inspecteurs d'écoles sous la présidence de l'honorable C.-F. Delâge, surintendant de l'Instruction publique. MM. le Dr G.-W. Parmelee et J.-N. Miller, secrétaires du Département de l'Instruction publique ; C.-J. Magnan et J.-C. Sutherland, inspecteurs généraux, étaient aussi présents.

Le gouvernement avait assuré le succès de la réunion en payant gracieusement les frais de voyage des inspecteurs.

A cette réunion, trois sujets importants furent traités :

Les Statistiques scolaires par M. G.-E. Marquis, chef du Bureau des statistiques ;

Le certificat d'études primaires, par M. C.-J. Magnan, inspecteur général ;

Devoirs généraux des inspecteurs, par le même.

M. Marquis a traité des statistiques scolaires d'une façon claire et précise et expliqué les amendements apportés à la loi à ce sujet. M. Marquis a rendu le témoignage que les statistiques du Département de l'Instruction publique étaient les plus complètes de l'administration provinciale. Mais il y a encore lieu d'améliorer, de compléter. C'est pourquoi depuis plusieurs années des efforts sont faits en ce sens par le Département et le Bureau des statistiques ; c'est pourquoi les inspecteurs ont été réunis en convention.

Après la conférence de M. Marquis, MM. les inspecteurs protestants, se retirèrent pour délibérer sur les questions spéciales aux écoles protestantes, et les inspecteurs catholiques continuèrent leurs travaux dans la salle des Bills privés.

L'honorable Surintendant de l'Instruction publique, les Secrétaires du Département et les inspecteurs généraux adressèrent aussi la parole. Plusieurs inspecteurs prirent part aux discussions qui suivirent la conférence du Chef du Bureau des statistiques.

Nous publierons ultérieurement un résumé des travaux de la réunion.

DOCUMENTS OFFICIELS

BUREAU CENTRAL DES EXAMINATEURS CATHOLIQUES

SESSION DE JUIN 1919

Les examens ont duré quatre jours, du 24 au 27 juin 1919 inclusivement, et ils ont eu lieu dans les 32 localités mentionnées à l'article 80 des règlements du Comité catholique.

2,699 aspirants et aspirantes ont été admis aux examens après s'être conformés fidèlement aux prescriptions des règlements ; c'est 104 de moins que l'année dernière.

Les 2,699 candidats, 253 hommes, dont 174 religieux appartenant à diverses communautés enseignantes, et 2,446 femmes, dont 100 religieuses de plusieurs communautés, se répartissent comme suit :

- 1,151 (48 hommes et 1,103 femmes) pour le diplôme d'école primaire élémentaire ;
- 1,190 (109 hommes et 1081 femmes) pour le diplôme d'école primaire intermédiaire (modèle) ;
- 358 (96 hommes et 262 femmes) pour le diplôme d'école primaire supérieure (académique.)
- 2,030 ont passé leurs examens avec succès, savoir :
- 874 pour le brevet élémentaire (42 aspirants et 832 aspirantes) ;
- 848 " " modèle (68 " et 780 ") ;
- 308 " " d'académie (81 " et 227 ") ;
- 669 n'ont pas réussi à obtenir leurs diplômes, savoir :
- 277 pour le diplôme d'école élémentaire (6 aspirants et 271 aspirantes) ;
- 342 " " " modèle (42 aspirants et 300 aspirantes) ;
- 50 " " " académique (15 aspirants et 35 aspirantes).

Ce qui donne les résultats suivants :

- 1.— Pour le brevet élémentaire 76% ont réussi et 24% ont échoué ;
- 2.— " " modèle 71% " " et 29% " "
- 3.— " " d'académie 86% " " et 14% " "

Résultat général : 75% de tous les candidats ont obtenu des diplômes et 25% ont été refusés.

Voici l'opinion des membres du Bureau sur l'ensemble des épreuves qu'ils ont corrigées

MATIÈRES	ÉLÉMENTAIRE	MODÈLE	ACADÉMIQUE
Prières et catéchisme	Bien	Très bien	Très bien.
Lecture française	Bien	Très bien	Très bien.
Lecture latine	Bien	Bien	Très bien.
Grammaire française et analyse (1)	Très bien	Très bien	Très bien.
Dictée française	Bien	Bien	Très bien.
Ecriture	Assez bien	Bien	Bien.
Littérature (préceptes)	Bien	Faible	Très bien.
Composition française	Presque très bien	Bien	Bien.
Histoire Sainte	Bien		
Histoire Sainte et de l'Eglise		Bien	Très bien.
Histoire du Canada	Bien	Bien	Très bien.
Géographie	Assez bien	Faible	Passable.
Instruction civique	Assez bien	Assez bien	Bien
Arithmétique	Assez bien	Bien	Presque très bien.
Calcul mental	Bien	Très bien	Très bien.
Toisé		Bien	Très bien.
Géométrie			Faible.
Comptabilité	Faible	Bien	Très bien.
Pédagogie	Très bien	Très bien	Excellent.
Agriculture	Bien	Faible	Bien.
<i>Sciences naturelles :</i>			
Zoologie et botanique	Bien		
Zoologie, botanique et cosmographie		Bien	Très bien.
Hygiène	Très bien	Très bien	Très bien.
Bienséances	Bien	Bien	Très bien.
Dessin	Bien		Bien.
Histoire de France		Bien	Très bien.
Histoire d'Angleterre		Bien	Bien.
Histoire des Etats-Unis	Assez bien	Bien	Bien.
Histoire ancienne			Bien.
Algèbre		Assez bien	Bien.
Trigonométrie			Faible.
Physique			Bien.
Cosmographie			Bien.
Philosophie			Bien.

LANGUE ANGLAISE

MATIÈRES	ÉLÉMENTAIRE	MODÈLE	ACADÉMIQUE
Grammaire anglaise	Très bien	Très bien	Très bien.
Dictée anglaise	Bien	Très bien	Très bien.
Composition anglaise	Bien	Très bien	Excellent.
Littérature anglaise	Passable	Passable	Bien.

ANGLAIS POUR LES CANDIDATS DONT LA LANGUE MATERNELLE EST LE FRANÇAIS

Grammaire anglaise	Bien	Très bien	Très bien.
Dictée anglaise	Médiocre	Médiocre	Très bien.
Composition anglaise	Médiocre	Médiocre	Bien.

(1) L'Analyse faible dans quelques Bureaux.

NOTES DU BUREAU

Le Bureau signale particulièrement à l'attention du personnel enseignant et aux aspirantes et aspirants, les matières dont la note moyenne n'atteint pas au moins *bien*, particulièrement la *géographie*, *l'analyse*, *l'arithmétique* à l'élémentaire, les *précéptes de littérature* à l'intermédiaire; *l'écriture* à l'élémentaire et à l'académique, la *géométrie* à l'académique, la *compabilité* à l'élémentaire, *l'agriculture* à l'intermédiaire; la *dictée* et la *composition anglaise* à l'élémentaire et à l'intermédiaire.

CHRONIQUE JUDICIAIRE

ELECTIONS DE COMMISSAIRES.

Dans la cause de Charbonneau vs Garceau et les Commissaires d'écoles de la paroisse de St-Elie, la Cour Supérieure, à Montréal, décidait ce qui suit, en l'année 1912 :

1.—Par *mandamus*, on peut forcer le président d'une élection de commissaires à proclamer un commissaire élu.

2.—Toute confession de jugement faite sur requête en *mandamus* est valable, et le requérant qui fait des procédures postérieurement doit en supporter les frais.

L'élection avait eu lieu le 8 juillet 1912, suivant les formalités voulues par la loi. Charbonneau avait été le seul commissaire proposé et il était dûment qualifié, mais le président Garceau, refusa de le proclamer élu.

Charbonneau demanda en cour supérieure un bref de *mandamus* contre Garceau en mettant les commissaires en cause. Garceau confessa immédiatement jugement et les commissaires négligèrent de comparaître. Charbonneau inscrivit la cause quand même.

Il obtint jugement, mais dut supporter les frais encourus par les procédures postérieures à la confession de jugement.

Le jugement suivant a été rendu par la Cour Supérieure, à Montréal, et confirmé par la Cour de Révision, à la fin de l'année 1916, dans la cause de Carrière vs Perrault, de Saint-Jean-de-la-Croix :

1. Quand un commissaire d'écoles a donné sa démission comme tel, il ne peut exercer les fonctions de commissaire, même si ses collègues n'acceptent pas sa démission ;

2. Un certificat assermenté par un médecin, établissant la maladie grave d'un commissaire, et remis au secrétaire-trésorier de la Corporation scolaire, peut suffire pour rendre vacante la charge de tel commissaire, même sans l'offre d'aucune démission.

Perrault faisait partie de la Commission scolaire de Saint-Jean-de-la-Croix. Carrière, à un moment donné, fit émettre contre Perrault un bref de *Quo Warranto*, en alléguant les deux raisons suivantes: 1. Perrault, prétendait-il, avait reçu \$50.00 en pot-de-vin pour avoir procuré à un tiers désigné la vente d'un terrain à la Commission scolaire ; 2. le 17 juillet 1915, Perrault avait envoyé au secrétaire-trésorier sa démission comme commissaire pour cause de maladie en même temps qu'un certificat assermenté de son médecin. Malgré tout cela, Perrault continuait toujours à exercer ses fonctions de commissaire.

Dans son plaidoyer, Perrault contesta l'accusation de concussion et déclara que sa démission était tout simplement le résultat de menaces et que, d'ailleurs, la Commission scolaire ne l'avait pas encore acceptée.

Le juge de la Cour Supérieure déclara la charge vacante, non pas à cause de l'accusation de concussion, mais en raison de la démission donnée et du certificat de médecin remis au secrétaire-trésorier de la Corporation scolaire.

En révision, le jugement de la Cour Supérieure fut confirmé et, en quelque sorte renforcé, puisque l'un des trois juges émit l'opinion que l'accusation de concussion, à elle seule, aurait dû suffire pour maintenir le *Quo Warranto* et faire déclarer vacante la charge de Perrault.

EUG. L'HEUREUX.

Avocat.

MÉTHODOLOGIE

LA RÉDACTION A L'ÉCOLE PRIMAIRE.

L'instituteur ou l'institutrice doit savoir, par l'analyse, conduire ses élèves à la rédaction. Aussi analyser une poésie ou un fragment de prose, en dégager l'idée générale, en faire le compte rendu oral et écrit, en tirer des pensées qui serviront de thème à une composition par les élèves, voilà un exercice de langue des plus utiles et des plus efficaces.

A UN ÉCOLIER.

Petit garçon qui te rends à l'école,
Cueillant les fleurs et battant les buissons,
Le temps qu'on perd est du bien qu'on se vole ;
Petit garçon, songe à la parabole :
Sans le bon grain, pas de bonnes moissons.

Cet alphabet sur lequel tu sommeilles,
Ce crayon noir qui te semble odieux,
C'est la clé d'or du pays des merveilles.
Petit garçon, l'erreur vient des oreilles,
La vérité suit le chemin des yeux.

Pour vivre, il faut produire, acheter, vendre ;
Nul aujourd'hui ne compte sur ses doigts :
Que sauras-tu, ne voulant rien apprendre ?
Petit garçon, l'homme doit se défendre ;
Il est des loups ailleurs que dans les bois.

Des gens viendront qui, te voyant t'instruire,
Se récrieront : "On en sait trop toujours ;
Bien labourer vaut autant que bien lire."
Petit garçon, à ces gens tu peux dire :
" Un bon écrit vaut mieux qu'un sot discours "

(P. DÉROULÈDE. (*Chants du Paysan.*))

Dans l'analyse de cette poésie, on commence par l'explication.

M.—Que signifie battre les buissons ?

E.—Cela signifie les abattre, les couper.

M.—Battre n'a pas le sens d'abattre, bien que celui-ci soit formé de celui-là. Battre est-il ici employé au sens propre ?

E.—Il est employé au sens figuré.

M.—Comment voyez-vous cela ?

E.—Battre ne veut pas dire ici frapper, donner des coups.

M.—Jean, donnez le sens de battre.

E.—Battre a ici le sens de courir, parcourir.

M.—Que fait l'écolier qui bat les buissons au lieu de s'en aller à l'école ?

E.—Il fait le renard.

M.—L'expression française est : faire l'école. ?

Complétez par un adjectif dérivant de buisson.

E.—C'est faire l'école buissonnière.

M.—Vous savez, je suppose, ce qu'est un buisson ?

E.—C'est un arbrisseau.

M.—Un buisson n'est pas formé d'un seul arbrisseau, mais d'une touffe d'arbrisseaux sauvages ou épineux ; on donne aussi le nom de buisson à un petit bois.

Vous savez ce que c'est qu'une parabole, Jules ?

E.—Tout ce que je sais d'une parabole, c'est le nom, de celle de l'Enfant prodigue.

M.—Vous savez ce qu'elle nous enseigne (rappeler la vérité morale qu'elle enseigne). La parabole est une allégorie morale ; c'est une comparaison sous forme de récit qui nous enseigne une vérité que nous devons pratiquer.

Que comprenez-vous dans la phrase sentencieuse du cinquième vers ?

E.—Je comprends que pour compter sur une bonne moisson il faut semer du bon grain.

M.—Suffit-il de semer du bon grain pour avoir une bonne récolte ?

E.—Il faut aussi le semer dans une terre bien préparée.

M.—C'est bien cela au point de vue matériel, mais au sens moral, quel enseignement tirer de cette parabole ?

E.—.

M.—Qui sème le bon grain qui doit produire le salut de notre âme ?

E.—C'est le prêtre dans la chaire de vérité.

M.—Qu'est ce bon grain ?

E.—C'est l'Évangile, la doctrine de Jésus-Christ.

M.—Et, pour que cette semence produise de bons fruits, dans quelle terre doit-elle tomber ?

E.—Elle doit tomber dans un cœur bien disposé à la mettre en pratique.

M.—Maintenant, au point de vue écolier, quel enseignement tirer de cette maxime ?

E.—Nous, écoliers, devons profiter des enseignements donnés à l'école.

M.—Vous êtes cette terre destinée à recevoir le bon grain, comment la préparerez-vous à la bonne moisson ?

E.—En assistant à l'école et en nous appliquant à nos devoirs.

M.—Oui, la ponctualité à l'école et l'application aux leçons produiront la bonne moisson, l'instruction, la "clé du pays des merveilles", dont il est parlé dans la deuxième stance.

Que dit le 3e vers ?

E.—Il dit que "le temps qu'on perd est un bien qu'on se vole."

M.—Comment comprenez-vous que c'est un vol ?

E.—Si au lieu d'employer le temps à apprendre quelque chose d'utile nous passons ce temps à ne rien faire, nous nous privons d'un bien ; c'est une sorte de vol.

M.—Oui, c'est un vol fait à vous-mêmes, et c'en est un pour d'autres personnes ; devinez qui

E.—Pour nos parents, je suppose.

M.—C'est vraiment un vol fait à vos parents que de perdre votre temps à l'école. L'argent qu'ils payent pour la classe, pour les livres, est perdu, et, de plus, ils se privent de l'aide que vous pourriez leur porter à la maison :

Si tous les écoliers pensaient à cela, croyez-vous qu'ils perdraient du temps ?

E.—Non, M.

(Le maître devra procéder comme ci-dessus dans l'explication des autres stances.)

M.—Dans cette poésie, à qui parle le poète ?

E.—Il parle à un écolier.

M.—Que lui dit-il ?

E.—Il lui dit : "Petit garçon qui te rends à l'école"

M.—Je ne vous demande pas de me la réciter mot à mot, mais d'en donner l'idée générale seulement.

E.—Il dit à l'écolier que le temps qu'on perd est du bien qu'on se vole.

M.—Vous ne donnez pas un aperçu général de la poésie, mais seulement l'idée particulière que renferme le 3e vers de la 1ère stance.

(L'enfant a horreur de la synthèse ; il faut tout de même l'entraîner à ce travail de raison et de jugement. Il est évident que les questions les plus difficiles s'adresseront aux élèves plus avancés. De cette façon, plusieurs groupes profiteront de la même leçon.)

M.—Que fait le poète par rapport à l'écolier ?

E.—

M.—Jean, dites-nous ce que fait la mère de Joseph, lorsqu'elle lui dit le matin, au départ pour l'école : "Ne t'amuse pas en chemin, Joseph ; ne te chicane pas avec tes camarades ; écoute bien ton maître."

E.—Elle donne des conseils à son enfant.

M.—Au lieu de répondre : elle dit à Joseph de ne pas s'amuser, de ne pas se chicaner, vous résumez ces trois propositions en une seule : Elle donne des conseils à son fils.

M.—Eh bien ! Joseph, dites-nous, maintenant ce que fait l'auteur de cette poésie.

E.—Il donne des conseils à un écolier.

M.—Que ne dites-vous *un conseil* au lieu de *des conseils* ?

E.—Je dis *des conseils*, parce qu'il en donne plusieurs ; il y en a dans chaque stance.

M.—L'auteur s'adresse-t-il réellement à un seul écolier ?

E.—Il s'adresse à tous les écoliers et à toutes les écolières ; il emploie le singulier pour le pluriel, comme on dit l'homme pour tous les hommes.

M.—Ainsi, l'idée générale de cette poésie est exprimée dans cette proposition : l'auteur donne des conseils aux écoliers. Dans un compte rendu, vous ferez connaître la nature des conseils les plus importants. Faites ce résumé.

E.—Le poète conseille aux écoliers de bien profiter du temps, de s'instruire pour mieux se défendre contre l'erreur et jouer, dans le monde, le rôle auquel ils sont destinés.

(Les élèves ne feront pas ce résumé sans l'aide du maître ; il les y conduira étape par étape.)

M.—Vous inspirant de cette poésie, faites le portrait du bon écolier. Dressons ensemble le plan, énumérons seulement les principales idées que vous devrez développer. D'abord que doit faire le bon écolier ?

E.—Il doit d'abord aller régulièrement à l'école.

M.—Quelle qualité a l'écolier qui assiste ponctuellement à l'école.

E.—Il a la ponctualité.

M.—La ponctualité, c'est l'exactitude dans tout ce qu'on a à faire. Donc, la première qualité du bon écolier, c'est l'exactitude. Ce n'est pas d'assister aux leçons ; que doit-il faire ?

E.—Il doit écouter.

M.—Ecouter, c'est avoir quelle qualité ?

E.—C'est être attentif, c'est avoir de l'attention.

M.—L'attention ne suffit pas ; que doit-il faire ?

E.—Il doit étudier ses leçons et faire les exercices donnés.

M.—Il devra aimer le

E.—Il devra aimer le travail.

M.—L'exactitude, l'attention, le travail, est-ce suffisant au bon écolier ?

E.—Un écolier qui a ces qualités-là est un bon écolier.

M.—Je dis qu'avec cela il peut être un très mauvais écolier, qui peut mériter l'expulsion de l'école. Pensez un peu et dites ce qu'il faut en plus ?

E.—Il doit aussi respecter le maître et lui obéir.

M.—Le respect et l'obéissance au maître sont absolument nécessaires.

Enumérons les principales idées du plan : exactitude, attention, travail, respect et obéissance au maître, affection pour les camarades.

Avec toutes ces qualités vous êtes sûrs d'avoir le bon écolier ?

E.—Oui, M.

M.—Oui, si un tel écolier est seul avec le maître, mais il y a d'autres élèves, qui sont ses ?

E.—Qui sont ses camarades.

M.—On les appelle aussi confrères, parce qu'il doit les considérer comme des frères. Le bon écolier doit donc avoir de l'..... pour ses camarades.

E.—Il doit avoir de l'affection pour ses camarades.

M.—Oui, il doit les aimer comme des frères.

De toutes ces qualités vous pourriez ne faire qu'une seule proposition, en les exprimant par autant d'adjectifs, employés comme attributs du nom écolier ; ce n'est pas ce que vous devez faire, ni ce que je demande : il vous faut développer chacune de ces qualités. Un excellent procédé pour trouver des idées, c'est de se faire une des questions, quand ? comment ? pourquoi ? Ainsi, dès la première idée du plan, en vous demandant pourquoi le bon écolier doit être exact, il vous suffira de penser un peu pour trouver la réponse. D'ailleurs la réponse vous est fournie par les mots *vol*, *moisson*, qui se trouvent dans la première stance de la poésie ; elle vous fournira plusieurs autres réponses, si vous la comprenez tant soit peu. Pour donner plus de vie et d'intérêt au portrait, donnez un nom propre à votre écolier.

LE BON ÉCOLIER.

Léonce arrive toujours à temps à l'école ; le froid, les mauvais chemins ne sont pas un obstacle à sa ponctualité : Aux camarades qui lui proposent de suivre un chemin plus long, de prendre à travers champ pour s'amuser, il répond : "Maman m'a dit de m'en aller tout de suite à l'école". D'ailleurs il n'a point oublié ce qu'a dit le maître, un jour, à l'école : "Perdre son temps, c'est se voler un bien, et commettre une injustice envers ses parents."

Attentif en classe, appliqué aux leçons, il a toujours quelque chose à étudier ou à écrire. Aussi, il rapporte à la maison des bonnes notes, à la grande joie de ses parents.

Les paroles irrévérencieuses de certains camarades à l'égard du maître ne le font pas rire : il respecte, il aime trop celui qui lui veut du bien pour se permettre cette ingratitude.

A l'occasion, il prendra part à des jeux qu'il n'aime pas, par complaisance pour ses compagnons, qu'il gagne ainsi à partager les siens. Il ne ressemble en rien à Jules, qui a toujours le poing levé sur ceux qui contrecarrent ses projets. On dirait qu'il a déjà conscience que la force ne prime pas le droit.

Léonce n'est pas parfait—la perfection n'est pas de ce monde— : un peu boudeur, il murmure parfois ; mais un bon mot, un doux regard a tout de suite raison de cette révolte intérieure. Bref, Léonce est le type du bon écolier.

N. TREMBLAY.

LEÇON D'ANGLAIS D'APRÈS LA MÉTHODE NATURELLE

In the picture how many persons are there ? *or* In the picture there are how many persons ? *or* There are how many persons in the picture ? *or* There are, in the picture, how many persons ? There are two persons in the picture.

Who are they ? I don't know who they are. *or* I have no idea who they are. *or* I have not the least idea who they are. What are they ? They are children.

Answer the same question otherwise. They are a boy and a girl.

What are their ages do you suppose ? *or* How old are they do you suppose ? *or* They are how old do you suppose ? I suppose the girl is going on ten and the boy on nine.

Are they relations do you imagine ? Yes, I imagine, that they are sister and brother.

How many chairs do you see ? I see two chairs.

Are the chairs alike ? No, one of them has arms, the other has none. Are the chairs side by side or are they facing each other ? They are neither side by side nor are they facing each other.

If they are neither side by side nor facing each other how are they placed ? The arm chair is facing this way the other chair is turned towards the side of the arm-chair.

Are the children sitting or standing ? The boy is sitting the girl is standing.

In which chair is the boy sitting ? He is sitting in the arm-chair. On the other chair what is there ? On the other chair there are a doll, a book, and resting on the book, a spool of B & B Adhesive Plaster Tape, held there by the girl's right hand.

How do you know that it is a spool of B & B Adhesive Plaster Tape that is resting on the book. I don't know it, but I supposed it because under the picture are printed the words Bauer and Black's Adhesive Plaster Tape, sold by druggists on Spools of all sizes.

What is a spool ? I don't know what it is ? Well it is a hollow cylinder of wood or metal used to wind thread yarn, or tape on. You have seen spools of cotton, or linen thread, I suppose ? Yes, sir, I have seen spools of thread.

I suppose you don't know what tape is, do you ? No, sir, I don't know what it is. Tape is a narrow woven band of cotton or linen used for strings and the like. The width of tape varies from a quarter of an inch to about two inches according to the purposes for which it is used.

What do you understand by the word *adhesive* ? I don't understand much by the word *adhesive*.

The verb from which *adhesive* comes is *adhere*, of which the present participle is *adhering* ; the noun derived from the verb is *adherent*.

The verb *adhere* comes from the latin *adhæreo*,—*ad*, to and *hæreo* to *stick*. Thus *adhere* means to stick together, (*like the old sticking plaster*) to cleave to ; to become closely joined or united ; to be fixed in attachment or devotion.—Therefore *adhesive* means *sticky, tenacious*.



BAUER AND BLACK'S ADHESIVE PLASTER TAPE

Of course you know what *plaster* is ? I do and I don't know what *plaster* is.

How can you know and not know a thing at the same time ? Well you see this is the way of it, sir, I know what we boys always called *plasteure* ; it is a piece of cotton with a thin coat or layer of yellow stuff on it ; it is used to cover a cut or wound to keep the parts together until the wound heals or cures. Your explanation is not at all bad ; the dictionary says plaster is an external application of a thicker and harder sub-

tance than an ointment spread on linen, cotton or silk. B. & B adhesive Plaster Tape is a sticking plaster of another kind from the one which you know ; it is not used for cuts or wounds ; it is a strong, firm tape with an ever-sticky rubber coating on one side ; it is always ready to apply, and it needs no wetting ; it is used in mending broken articles of all kinds. It sticks instantly to anything that is dry and it forms a firm and lasting binding which is practically waterproof.

On rubber, metal, wood, cloth, glass or anything else it becomes a part of the article itself. It mends umbrellas, broken handles, leaky pipes, rubber articles of any sort, torn cloth ; it must be attached on the under side,—it insulates electric wires,—seals fruit jars, etc., etc. Now do you know what it is ? Certainly, sir, I have used a piece of it to mend the handle of my lacrosse.

What other word might you use instead of *mend* ? I might say to *repair* the handle of my lacrosse.

Describe the pose of the doll that is sitting on the chair. It is sitting with its back against the back of the chair its legs and feet are stretched out straight in front of it, the soles of its feet pressing against the back of the book ; its arms and hands are also outstretched in a stiff, dollish fashion.

Is it a white doll or a negro doll ? I can't say positively but I think it is a black doll.

Are the boy's knees very close together ? No they are not very close together.

Lying across his knees what has the boy ? Lying, on its back, across his knees, he has a beautiful doll with long fair hair, and a sweet smile, that will never come off.

Is the doll dressed ? Yes, it is dressed in a well-fitting, highly fashionable white frock, with sleeves to the elbow ; its toilet is completed by a belt of the same material as the frock.

On its feet what has it ? On its feet it has white socks and black shoes.

Who owns the doll the boy or the girl, do you suppose ? I don't suppose anything in this case, sir, the girl owns the doll, boys don't play with dolls.

If boys don't play with dolls, how comes it that the boy has the lovely doll across his knees ? The boy is not playing ; a look at his intent face will show that he is too serious to be amusing himself.

If he is not amusing himself what is he doing ? He is acting the surgeon ; he is performing a difficult operation on the doll ; the poor doll has met with a painful accident, she has broken her right leg and the young surgeon is busily occupied in setting the bone and binding the broken parts together with a strip of B & B Adhesive Plaster Tape.

Describe the position of the leg and how the boy is holding it. The leg is bent upward from the knee ; the fingers of the boy's left hand have

grasped it underneath, while his left thumb stretched downward presses firmly against its upper part thus keeping the bones in position ; his right hand is winding the tape tightly and carefully around the broken limb ; I have no doubt that when the bones have set the lucky doll will be able to walk without limping.

How is the doll behaving ? It is behaving like a perfect lady.

How is it enduring the painful operation of having the broken parts of the bone set ? It is enduring it with truly christian fortitude, a beautiful smile on its lips.

Do you think, will the boy make a neat job of the operation ? I think, by the attention and care that he is giving to the operation, that he will make a very neat job of it.

Is this the first time, do you suppose that he has made use of B & B Adhesive Plaster tape ? No, I don't suppose that this is the first time that he has used Adhesive Plaster.

What makes you think that this is not the first time that he has used the Plaster ? The skill that he is displaying makes me think that this has not the first time that he has used the Plaster.

Describe the pose of the girl. She is standing on the far side of the chair on which the doll is seated, is turned towards the boy's right, and is leaning towards him, with her head almost directly over the leg on which the amateur surgeon is operating.

She is watching what ? She is watching the operation ?

Is she watching it attentively ! She is watching it most attentively.

All her attention is given to what ? All her attention is given to the operation.

Does she appear anxious or uneasy ? She appears very serious, but neither anxious nor uneasy.

What is her role apparently ? Apparently her role is that of nurse who is assisting the doctor.

Why do you say that her role is that of nurse. That is quite easy to answer ; in her right hand she has the spool of plaster and in her left a pair of scissors.

What are the scissors for ? They were first used to cut off the piece of tape which the boy is winding round the doll's leg and they will be used again to cut off the part of the tape which the boy may think it unnecessary to use.

How is the boy clad ? He is very well clad. Describe his clothing. His clothing consists of a sailor-suit, short trousers, black stockings, and buttoned boots.

Describe the position of his legs. Each leg is pressing against a leg of the chair.

Say what is the position of his toes. His toes are turned in.

How is the girl clad ? She is very neatly clad.

Describe her clothing. She has on a long waisted white tailored frock, with a narrow black belt ; on her hair she has a big bow of white ribbon, and on her feet she has white socks and black, strapshoes.

Are the children in the picture good-looking ? Yes they are very good looking.

Which is the better looking of the two ? I think the boy is the better looking of the two.

Why do you think he is the better looking ? I think he has a better nose than the girl.

What do you mean by a better nose ? I mean that his nose is less turned up.

To what class would you say these children belong ? I would say that they belong to the well-to-do class, to the comfortable class, to the not-hard-up class, to the well-dressed class, to the fairly-well-off class, to the well-off class, to the richer class, to the wealthier-class.

Why don't you say to the better class ? I don't say to the better class, because I don't know if the class to which they belong is better or worse than any other class ; I know that they belong to the well-dressed class, but I can't say that goodness and good clothes always go hand-in-hand.

Do you know, my young friend you are getting to be quite a philosopher ? Nothing to wonder at in that, sir, seeing that I am a pupil of yours.

On the chair on which the doll is sitting there is a book, what is it about ? You don't really think, sir, that I can answer that question,

What you say is true, but I thought that as you are so clever, so smart, you might make a good guess at it. I am neither clever nor smart, but I am willing to make an effort to answer every question : I suppose it is a toy book of some kind, a book of pictures perhaps.

On the floor touching the right front leg of the chair on which the doll is seated, what is there ? There is an open pasteboard case.

Does it contain anything ? No, I think it is empty.

There is something printed on it what is it ? Please, sir, if I might answer you as I would another boy, I would say *search me*.

Search me, but that is slang, and I thought it was understood that you were not to use slang in class. It was so understood, sir, but I excused myself before saying it, and by so doing made it all right.

Do you know the origin of that expression *search me* ? No sir, I know nothing about it but that it is very expressive.

Well a burglar, a highway robber, stopped a man on the outskirts of New-York, with the burglar's well know salutation : "Your money or your life" ; *search me* said the victim, but I claim half of what you'll find ; the burglar searched him, made a thorough job of it but found nothing ; determined to have something for his trouble he carried off the man's

new boots and left him his old, worn-out pair ; on the following day when the unfortunate citizen laid complaint at police-headquarters, the reporters published the incident and the slang of the country was enriched by a new and picturesque expression : "*search me*". Thank you, very much sir, I am very glad to know the origin of the saying.

Yes, I understand that you are glad to know the origin of the saying but I don't advise you to use it. I will not use it until I find myself held up by a burglar. Then I hope you'll never have to use it. Thank you, sir, that is a very good wish, which I appreciate very much.

Why can't you tell what is printed on the empty cardboard case ? I can't read it because the print is too fine and too faint.

On the floor, to the left, behind the boy's chair, what is there ? I think it is a doll's cradle.

Why do you think that it is a doll's cradle ? I think that it is a doll's cradle because over the end nearest to the little girl a quilt is hanging.

On the floor, behind the boy's chair to the right what do you see ? On the floor, behind the boy's chair to the right, I see a drum.

Who owns the drum ? The boy owns the drum.

Leaning against the right arm of the chair what is to be seen ? Leaning against the right arm of the boy's chair a gun is to be seen.

To whom does the gun belong ? It belongs to the boy evidently.

What do you think of the picture ? I think it is a very good picture and that for a lesson in English according to the natural method it is hard to beat.

Why is it hard to beat ? It is hard to beat because there are so many things to be said about it.

Describe the picture briefly. It is an advertising picture of the Bauer & Black Company, manufacturers of the B & B Adhesive Plaster Tape. It shows two beautiful, well dressed children, a boy and a girl using the Plaster. The boy, seated in an armchair, with a lovely doll, belonging to girl, lying on its back across his knees, has set the broken leg of the unfortunate doll, and is deeply intent on the delicate operation of binding the broken parts together by rolling tightly around the fractured limb a piece of B & B Plaster, while the girl standing close by with a spool of tape in one hand and a pair of scissors in other is attentively overseeing the operation. Seated on another chair, what looks like a black doll is staring, as only a doll can stare, at the performance. On the floor a doll's cradle, with a quilt hanging over the end of it, and a drum are to be seen. A gun evidently the property of the boy is leaning against the left arm of the chair in which the young surgeon is seated.

J. AHERN.

HISTOIRE DU CANADA

(Sujets de composition tirés de notre histoire nationale.)

UNE VEILLÉE CHEZ LS. HÉBERT, 1618.

1. Laure Conan, parlant de la maison de Louis Hébert, nous dit ceci : " Avec quel intime contentement Hébert battit le briquet et alluma le premier feu dans l'âtre ! Bien douce fut cette heure. La flamme du foyer, les mille petites voix qui bruissaient dans le bois embrasé mettaient la joie dans tous les cœurs. Les meubles, apportés de Paris, reparaissaient au jour. L'œil vif et gai, Mme Hébert allait et venait, plaçant les meubles, rangeant le linge dans les armoires, disposant sur le dressoir sa belle vaisselle d'étain, et, près du feu les casseroles de cuivre."

2. C'est le Père Joseph Le Caron qui a béni la demeure du pionnier de l'agriculture.—Il a dû fixer lui-même au mur le grand crucifix qu'on a apporté de France.

3. Pendant l'hiver de 1618 la famille de Louis Hébert se composait de Anne Hébert et son mari Etienne Jonquiest; Guillemette Hébert, jeune fille, qui épousera en 1621 Guillaume Couillard, et Guillaume Hébert, encore enfant.

4. Ceux qui étaient les habitués de la maison de la montagne étaient Beauséne, qui commandait à l'Habitation en l'absence de Champlain; le Dr Adrien Duchesne, Abraham Martin, un fervent de la terre, comme Hébert lui-même, Nicolas Pivert, Pierre Desportes et Guillaume Couillard. Il y avait aussi Marsolet, surnommé le petit roi de Tadoussac, et le fastueux Jacques Hertel, qui portait de si riches manteaux, de si riches dentelles et des gants à glands d'or. Ces deux derniers connaissaient les langues des indigènes et pouvaient raconter leurs bacchanales de sang et de mort dont ils avaient été témoins.

5. Raconter une de ces veillées d'hiver où l'on causait, où l'on riait, où l'on relatait des histoires de sauvages, des exploits de chasseurs où l'on chantait des airs et des chansons de France.

PREMIÈRES NOTIONS DE GRAMMAIRE

(1ère et 2ème année)

I.—LES MOTS.

Maintenant que vous savez lire, mes enfants, vous seriez peut-être contents d'apprendre comment on forme les *mots*, au moyen desquels on exprime tant de choses ?

Vous savez déjà que les mots sont composés de *sons* et d'*articulations*, et qu'on représente les mots parlés par des lettres.

Ces lettres, on ne les prend pas au hasard : Il y a des règles qui décident celles qu'il faut choisir.

Mais, comme on ne dit pas beaucoup de choses avec un mot tout seul, on est obligé d'en rapprocher plusieurs, et de les grouper pour former des *phrases*, qui expriment des idées.

Il y a encore des règles qui décident comment on doit composer les phrases.

L'ensemble de toutes ces règles forme ce qu'on appelle la GRAMMAIRE.

Mme P. C.

PARLONS MIEUX

DISONS	PLUTOT QUE
<i>Service à thé, à liqueurs, à fumer....</i>	Set à thé, à liqueur, etc.
<i>Un lorgnon.....</i>	Des lorgnons.
<i>Broche.....</i>	Epinglette.
<i>Nécessaire à raser.....</i>	Set à raser.
<i>Cornemuse écossaise.....</i>	Bag-pipe.
<i>Porter la bouffante, une bouffante....</i>	Porter les bloomers.
<i>Ebraisoir, pelle à braise.....</i>	Pelle à feu.
<i>Emporte-pièce.....</i>	Punch (pour découper).
<i>Bec de lampe.....</i>	Burner.
<i>Tirelire.....</i>	Petite banque.
<i>Pistaches.....</i>	Peanuts.
<i>Classemonnaie.....</i>	Tiroir à argent.
<i>Kiosque.....</i>	Stand à musique.
<i>L'office divin.....</i>	Le service divin...

Etienne BLANCHARD, p. s. s.

LECON DE CHOSES

POUR LES TROIS COURS

LES FEUILLES

MATÉRIEL D'ENSEIGNEMENT : Des feuilles : de lilas, d'érable, de rosier, de peuplier, de vigne, de lierre, d'iris, etc., (*Les distribuer aux élèves*).

M.—Je vais aujourd'hui, mes enfants, vous parler de la feuille, cette partie du végétal aux formes si variées et souvent si gracieuses. Comme les autres parties de la plante, la feuille est un organe qui contribue à son accroissement et qui est pour ainsi dire indispensable à sa vie.

E.—Je pensais qu'une plante pouvait très bien se passer de ses feuilles. Les arbres n'en ont pas durant l'hiver.

M.—Remarquez aussi que, pendant l'hiver, la vie des arbres, et en général de toutes les plantes dont les feuilles sont tombées, semble suspendue. Lorsque les premières feuilles se développent, au printemps, tout pousse et refleurit avec cette rapidité étonnante que nous constatons en cette saison. D'ailleurs écoutez un peu et apprenez le travail qui s'accomplit dans cette feuille de lilas que voici. Son histoire est celle de toutes les autres que vous tenez entre vos doigts. Remarquez d'abord sa forme : elle est très simple.

E.—Elle ressemble à un cœur, et celle du liseron aussi.

M.—Oui, en voici une autre, plus compliquée : celle du géranium ; celle du bouton d'or est tout à fait divisée ; celle du lierre est découpée d'une façon régulière et très artistique ; celle de la vigne, pareillement ; celle-ci... ?

E.—C'est un sabre !

M.—Justement ; elle appartient à l'iris qui donne une jolie fleur. Voyez quelle variété Dieu a mise dans la forme des feuilles ; chacune d'elles est un petit modèle de grâce et de délicatesse. Les artistes de tous les temps les ont copiées pour en composer des ornements de sculpture et de peinture qui font toujours l'admiration des gens de goût.

—Combien de parties distinguez-vous dans une feuille ?

R.—Deux, il me semble : la partie plate et la queue.

M.—La partie plate se nomme... ?—R.—Le *limbe*.—M.—Et la *queue* ?—R.—Le *pétiole*.

M.—Oui, cette dernière partie, le *pétiole*, relie la feuille à la tige ou au rameau ; à l'*aisselle*, c'est-à-dire au point d'attache du *pétiole*, se trouve un petit bourgeon.

Voici maintenant une feuille de rosier, un peu plus compliquée. Chacun de ces cinq petits lobes est-il une feuille à lui tout seul ?... Vous n'osez pas répondre ?—Non ; ils ne forment à eux tous qu'une seule feuille.—Pourquoi cela ? Je viens de vous dire : chaque feuille a à l'*aisselle* un petit bourgeon ; or, regardez bien, il n'y a qu'un seul bourgeon à l'extrémité de ce long *pétiole* qui porte les cinq lobes assemblés et qui n'est pas un rameau puisqu'il tombe en même temps que les *folioles*. C'est ainsi que se nomment chacune des parties de la feuille du rosier, de l'acacia, du fraisier ; ce sont des *feuilles composées*. Reprenez la feuille de lilas et examinez les deux faces du *limbe*. Si j'avais un microscope, je vous y montrerais une infinité de petites cavités, des *cellules* et un grand nombre de petites ouvertures nommées *stomates* par lesquelles l'air pénètre dans la feuille.

E.—La feuille respire donc ?

M.—Oui, elle respire comme l'animal. Elle fait quelque chose de plus curieux encore : les *cellules* contiennent une matière verte, qui colore la feuille, la *chlorophylle* qui se forme sous l'influence de la lumière solaire. Grâce à cette même lumière elle décompose l'acide carbonique répandu dans l'atmosphère. Savez-vous pourquoi elle fait cette petite opération chimique ?

E.—Pour purifier l'air ?

M.—Pas précisément ; c'est surtout pour absorber le carbone qui sert ensuite à la nourriture de la plante. L'oxygène est mis en liberté et nous le respirons dans l'air pur et plus vivifiant à la campagne. Pendant la nuit, ce curieux travail de nutrition n'a pas lieu, vu l'absence de la lumière. Mais la feuille continue sa fonction respiratoire et rejette de l'acide carbonique comme les animaux.

E.—C'est pour cela qu'on ne doit pas laisser des plantes dans les chambres à coucher, le soir ?

M.—Oui ; on risquerait de s'asphyxier si elles y étaient en grande quantité. Je vais peut-être vous étonner en vous disant que les feuilles *transpirent*. Les *stomates* exhalent, sous forme de vapeur, l'eau que les racines ont absorbée en trop grande abondance.

Presque toutes les feuilles tombent à l'automne ; elles prennent d'abord ces teintes pâles et rougeâtres qui rendent les bois un peu tristes et si pittoresques en cette saison. Elles jonchent le sol. Puis les vents de l'hiver les dispersent dans tous les sens. Elles sont mortes. N'étant plus nécessaires à la vie de la plante, elles la quittent, lui laissant chacune un petit bourgeon qui se développera l'année suivante. Elles pourrissent et contribuent encore à la fertilité de la terre végétale sous forme d'*humus* ou *terreau*. Beaucoup de feuilles sont employées dans l'alimentation ; d'autres servent de nourriture aux bestiaux. (Faire nommer aux enfants celles qu'ils connaissent).

Admirez, enfants, la sagesse de Dieu qui a rassemblé tant de merveilleuse activité et tant de grâce dans la structure de cette humble feuille que vous froissez entre vos doigts distraits. Il se révèle vraiment dans les plus petites choses comme dans les plus grandes.

RÉSUMÉ

1.—La feuille se compose de deux parties : le *limbe* et le *pétiole* ; à la base du *pétiole* se trouve un bourgeon.

2.—Sur les deux faces du *limbe*, on distingue les *cellules* qui contiennent la *chlorophylle* ; et les *stomates* par où l'air pénètre dans la feuille.

3.—Sous l'influence de la lumière solaire, la *chlorophylle* décompose l'acide carbonique. Par les *stomates* la plante absorbe de l'oxygène et rejette l'acide carbonique après avoir respiré l'air ; elle transpire aussi l'eau en excès dans la plante.

4.—En pourrissant les feuilles contribuent à la fertilité de la terre végétale.

5.—Beaucoup sont utilisées en médecine, dans l'alimentation, etc. Les arts se sont inspirés de leurs formes variées pour la composition des plus beaux ornements.

DESSIN

COURS MOYEN : Feuille d'acanthé, bordure composée de feuilles de lierre, feuilles de vigne.

COURS ÉLÉMENTAIRE : (au trait) feuille de rosier, de lilas, d'iris.

SECTION ENFANTINE : Même exercice.

M.-L. L.

ENSEIGNEMENT PRATIQUE

INSTRUCTION RELIGIEUSE

SAINT JEAN-BAPTISTE (24 JUIN), PATRON DES CANADIENS FRANÇAIS.

(ENTRETIEN D'UNE GRAND'MÈRE AVEC SES PETITS ENFANTS) (1).

PIERRE.—N'est-ce pas, grand'mère, que c'est aujourd'hui la veille de la saint Jean ? Nous allumerons ce soir un beau feu de joie.

GONZAGUE.—Nous avons été chercher, dans le bois, beaucoup de petits branches sèches. Oh ! que ça va faire de belles flammes !

JEANNE.—Et vous allez nous raconter demain l'histoire de saint Jean-Baptiste, n'est-ce pas, grand'mère ?

LA GRAND'MÈRE.—Je vais même la commencer aujourd'hui, afin que demain en assistant à la messe en l'honneur de saint Jean-Baptiste, vous soyez mieux disposés à le prier.

Je n'ai pas besoin, mes enfants, de rappeler à ceux d'entre vous qui connaissent déjà l'ancien Testament, que, sous la loi de Moïse, le Seigneur s'était réservé une race de prêtres choisis dans la tribu de Lévi, et le premier de tous avait été Aaron, frère de Moïse. Eh bien ! le prêtre Zacharie dont nous allons parler, descendait d'Aaron, ainsi que sa femme Elisabeth.

PIERRE.—Comment sa femme ? Un prêtre qui était marié ?

LA GRAND'MÈRE.—Oui, au temps du peuple d'Israël le mariage du prêtre était admis.

Mais lorsque Notre-Seigneur vint apporter au monde entier la Loi de l'Évangile, bien plus parfaite que la Loi ancienne, il demanda aux prêtres un détachement parfait. Ceux-ci n'étant pas mariés, renonçant à avoir une famille, pouvaient se dévouer plus complètement au salut des âmes, et au soulagement de toutes les misères. Zacharie était avancé en âge ; Elisabeth avait plus de quatre-vingts ans. Ils n'avaient jamais eu d'enfants, avaient perdu l'espoir d'en avoir, ce qui était pour eux un grand chagrin. Un jour que Zacharie était dans le Temple de Jérusalem, offrant de l'encens au Seigneur à l'autel des Parfums, il eut une vision. Un ange lui apparut à la droite de l'autel. Zacharie fut saisi d'étonnement. L'Ange lui dit : "Ne crains pas Zacharie, car ta prière est exaucée. Elisabeth ta femme aura un fils, que tu appelleras Jean. Tu seras dans la joie, et bien d'autres se réjouiront de sa naissance, car il sera grand devant le Seigneur. L'Esprit-Saint sera en lui, et il convertira plusieurs des fils d'Israël." Zacharie ne pouvait se décider à croire à la parole de l'Ange. Mais celui-ci reprit : "Je suis Gabriel, un des Esprits célestes qui sont toujours en présence du Seigneur, et j'ai reçu de lui la mission de t'apprendre cette nouvelle. Mais comme tu n'as pas cru à ma parole tu resteras muet jusqu'à ce que ces choses arrivent." Et l'ange disparut. Pendant ce temps, le peuple qui se tenait sous les portiques du Temple, s'étonnait de ne pas voir reparaitre Zacharie. Quand il sortit il ne put articuler une parole et ce fut seulement par signe qu'il expliqua qu'il avait eu une vision.

JEANNE.—La Sainte Vierge n'a pas douté, elle, quand l'ange lui a parlé.

(1) Reproduit de *La Vie des Saints*.—Récits d'une grand'mère à ses petits enfants.

LA GRAND'MERE.—Non la Sainte Vierge reçut la révélation de l'ange avec autant de force d'humilité. C'est que Marie était la créature accomplie, la sainteté par excellence, réunissant toutes les vertus, sans aucune imperfection. Après la communication de l'ange, Zacharie et Elisabeth se retirèrent dans leur demeure, au milieu des montagnes d'Hébron, attendant l'accomplissement des promesses du ciel. Leur bonheur fut augmenté par la présence de la très Sainte Vierge, cousine de sainte Elisabeth, qui ayant été elle-même prévenue par l'Ange, venait la visiter, et apporter de nouvelles bénédictions dans cette heureuse maison. Marie ne quitta pas sa cousine, jusqu'à la naissance de cet enfant miraculeux.

GONZAGUE.—L'Enfant Jésus n'était donc pas encore né ?

JEANNE.—Mais non, saint Jean-Baptiste devait naître le premier.

LA GRAND'MERE.—Oui, en effet, la naissance de saint Jean-Baptiste devança de quelques mois celle du Sauveur.

Lorsque cet enfant annoncé vint au monde, il fut reçu avec une vive allégresse par les parents et les amis de Zacharie et d'Elisabeth. Le huitième jour, les prêtres d'Hébron voulurent lui donner le nom de son père. Elisabeth, fidèle à l'ordre de l'envoyé de Dieu, s'y opposa, et dit qu'il s'appellerait Jean, ce qui en hébreu signifie *rempli de grâces*. On en référa à Zacharie ; celui-ci prit des tablettes, il écrivit : "Jean est le nom qu'il doit avoir." Aussitôt la langue du prêtre se délia, la parole lui fut rendue, les mystères de l'Incarnation et de la Rédemption lui furent révélés par le Saint-Esprit. Il se mit à louer Dieu à haute voix : "Béni soit le Dieu d'Israël, s'écria-t-il, parce qu'il a visité et racheté son peuple." Et il prophétisa la venue du Messie! Puis se tournant vers son fils : "Et toi, petit enfant, dit-il, tu seras appelé le prophète du Très-Haut, tu marcheras devant le Seigneur pour préparer ses voies, et faire connaître le salut à son peuple."

GONZAGUE.—Qu'est-ce que ça voulait dire ?

LA GRAND'MERE.—Que Jean-Baptiste, comme nous le saurons dans la suite, devait être chargé par Dieu de préparer le peuple à la connaissance de l'Evangile, et lui annoncer le Messie attendu. Une religieuse émotion s'empara de tous les assistants, en entendant les paroles de Zacharie. Le bruit de cette naissance extraordinaire se répandit dans le pays d'Hébron. On se disait : "Que sera donc cet enfant ? La main du Seigneur est certainement avec lui."

Le petit Jean commença à grandir et se fortifier. Mais, il ne tarda pas, peu de mois après sa naissance, à être menacé du même danger qui avait décidé le départ de l'Enfant Jésus en Egypte ; c'était l'ordre donné par le roi Hérode de massacrer tous les nouveau-nés. Les parents de Jean, pour le mettre en sûreté, le cachèrent dans une caverne au fond du désert. Puis Zacharie et Elisabeth, tous deux âgés, étant venus à mourir, Jean resta seul dans ce lieu éloigné de tout être humain.

GONZAGUE.—Tout seul ? Sans personne pour lui donner à manger et pour l'élever ?

LA GRAND'MERE.—Dieu veillait sur cet enfant privilégié. L'Esprit-Saint l'instruisait, et par ses inspirations, formait son âme à la sainteté. Quant à la nourriture du corps, Jean vivait sobrement, il se nourrissait de sauterelles et de miel sauvage.

JEANNE.—De sauterelles !

LA GRAND'MERE.—Dans les déserts d'Arabie, on nomme ainsi, non pas les insectes que vous connaissez, mais des animaux, grands comme des écrevisses, que l'on mange bouillis ou rôtis. C'était toutefois un repas bien frugal. Son vêtement consistait en une tunique de poil de chameau retenu par une ceinture de cuir. Jean, qui était destiné à prêcher la pénitence, devait être un modèle de mortification. Nous verrons demain, pourquoi Jean mérita d'être appelé le Précurseur de Jésus-Christ.

GONZAGUE.—Qu'est-ce que ça veut dire précurseur ?

LA GRAND'MERE.—On appelle précurseur celui qui vient avant un autre. Aujourd'hui, à l'exemple de Zacharie, d'Elisabeth, de la Sainte Vierge et des pieux Israélites qui saluèrent la miraculeuse naissance de saint Jean, réjouissons-nous, et remercions Dieu en fêtant le grand Saint envoyé pour faire connaître le Seigneur.

(A suivre)

LANGUE FRANÇAISE

COURS ÉLÉMENTAIRE

DICTÉES

I

Je dois et je ne dois pas

Je dois être gai comme un pinson, matinal comme le coq, doux comme un agneau, travailleur comme la fourmi, patient comme le bœuf, agile comme l'écreuil.

Je ne dois pas être étourdi comme un jeune lapin, lent comme une tortue, volage comme un papillon, bavard comme une pie, sournois comme le chat, poltron comme le lièvre.

EXERCICES.—Trouver et souligner les adjectifs qualificatifs. Faire une liste de ceux qui expriment une bonne qualité et une autre liste de ceux qui expriment une mauvaise qualité.

II

Les souris

Les souris sont les compagnes de l'homme. On les rencontre dans toutes les maisons et aussi dans les champs. Les souris ne respectent rien dans nos demeures, car leur petite taille leur permet de pénétrer partout. Heureusement pour nous, les souris doivent compter avec de nombreux ennemis dont le principal est le chat.

EXERCICES.—Remarquer que *souris* s'écrit au singulier comme au pluriel.—Pourquoi les souris sont-elles appelées les *compagnes* de l'homme ?—Fonction des mots *maisons*, *champs*.—Ne respectent, c'est-à-dire n'épargnent rien.—Analyse du mot *principal*.

S'écrivent comme *souris*, au sigulier : *vernis*, *tapis*, *colis*, *louis*, *semis*, *logis*, *mépris*, *brebis*, etc.—Conjuguer *devoir* au présent de l'indicatif et au passé défini.

RÉCITATION

NOTRE MAISON

Dans notre maison bien petite,
Tout le monde se trouve heureux :
L'été, la fraîche clématite
Encadre notre nid joyeux.

Au premier jour, maman se lève
En fredonnant une chanson,
Et dans son berceau l'enfant rêve
Qu'il entend la voix du pinson.

Papa dit : " Bonjour, je me sauve
Au chantier ! L'on m'attend là bas !... "
Ma grande sœur sort de l'alcôve
Et riant m'apporte mes bas.

Nous déjeunons, le feu pétille ;
Perché sur le bord d'un barreau,
Pierrot notre serin sautille,
Puis commence un refrain nouveau.

" —Partez, enfants, vite à l'école !
Nous dit maman, l'heure a sonné,
Un beau prix vous sera donné
Si vous remplissez votre rôle... "

Lorsque nous revenons le soir ;
Quel ordre dans notre ménage !
On est content de se revoir
Au logis qui platt davantage.

Et tout à tout chaque saison
Le charme et l'embellit de même,
Car lorsqu'on travaille et qu'on s'aime,
C'est toujours fête à la maison.

M. K.

1o LECON sur les saisons.—2o Dire ce que c'est que la *famille*.—3o Comment la paix, l'union, l'ordre, l'économie, contribuent au bonheur de tous.—4o Expliquer les mots *encadrer*, *fredonner*, *pinson*, *chantier*, *alcove*, *pétiller*, *sautiller*.

RÉDACTION

Mon crayon

PRÉPARATION DU DEVOIR.—De quoi se compose votre crayon ? Comment est le morceau de bois ? Où se trouve la mine de plomb ? Est-ce vraiment du plomb. Que fait-on avant de se servir d'un crayon ? A quoi vous sert votre crayon ?

DÉVELOPPEMENT

Mon crayon se compose d'un morceau de bois et de mine de plomb. Le morceau de

bois est long et rond, ou comme l'on dit, de forme cylindrique ; il est peint en rouge. La mine de plomb se trouve au milieu du bois ; malgré son nom, elle n'a rien de commun avec le plomb ; c'est une espèce de charbon qu'on appelle aussi plombagine.

Pour me servir de mon crayon, je taille l'un des bouts avec un canif et j'aiguise la mine de plomb lorsqu'elle est à découvert. Avec mon crayon, je trace des marges et je dessine.

COURS MOYEN

DICTÉES

I

L'eau

La boisson la plus naturelle, la meilleure et la plus saine de toutes, la seule qui soit indispensable à la vie, c'est l'eau. Cependant les eaux qui existent dans la nature diffèrent beaucoup entre elles, et toutes ne peuvent pas être employées dans l'alimentation. On appelle eaux potables celles qui sont propres à cet usage ; on les reconnaît aux caractères suivants : elles sont incolores, inodores et sans saveur, elles dissolvent le savon sans former de grumeaux et cuisent bien les légumes, par exemple les haricots. Elles sont suffisamment aérées, c'est-à-dire qu'elles renferment des gaz dissous. On ne doit y trouver aucune matière organique. C'est dans l'eau de source et dans l'eau de pluie que se rencontrent ces qualités.

QUESTIONS.—1. Donnez la signification des adjectifs : *incolore* et *indispensable*.

2. Donner et expliquer trois mots de la même famille que *aérées*.

3. Analyser les pronoms contenus dans la deuxième phrase.

4. Conjuguer les verbes *appeler* et *connaître*, à la 1ère personne du singulier et du pluriel du passé défini et du futur simple.

II

Aimons les arbres

Ils sont si beaux les grands arbres, dans leur vieillesse ! Ils sont la parure de la terre qui, sans eux, serait dépouillée et nue. Quand vous regardez un vieux chêne plus que centenaire, ne songez-vous pas que ce

chêne a abrité, rafraîchi de son nombre *plusieurs générations de travailleurs* et ne trouvez-vous pas, comme moi, qu'il y a dans ce vieux arbre quelque chose de vénérable, cette espèce de majesté que *confère* aux plantes comme aux hommes le grand âge, quand il s'unit à la force et à la beauté ? Et puis, vivant ou mort, qu'il nous prodigue ses fruits ou nous prête son ombrage, qu'il donne à l'artisan ses meubles, son berceau au nouveau-né, à l'aïeul son cercueil, l'arbre n'est-il pas notre bienfaiteur, notre *compagnon* de tous les jours ?

QUESTIONS.—1. Sens de l'expression : *plusieurs générations de travailleurs*.

2. D'après la dictée, citer les services que nous rend l'arbre.

3. Indiquer le sujet et les compléments du verbe *confère*.

4. Trouver trois mots de la même famille que *compagnon* et employer chacun d'eux dans une phrase.

RÉPONSES.—1. *Plusieurs générations de travailleurs* : un grand nombre de travailleurs sont venus successivement s'abriter à l'ombre du chêne.

2. Les services que peut nous rendre un arbre sont nombreux ; entre autres il nous donne ses fruits, son ombrage, son bois pour le chauffage et pour diverses industries.

3. *Confère* a pour sujet le *grand âge*, pour complètement direct d'objet *que*, antécédent *majesté*, et pour complément indirect d'attribution *plantes*.

4. *Compagnon*, compagnie, compagne, accompagner.

Il faut fuir les mauvaises compagnies.

Louise est très aimée de ses compagnes.

Charles accompagne son grand-père dans ses promenades.

RÉCITATION

LA DILIGENCE D'AUTREFOIS

Clie ! clac ! clic ! holà ! gare ! gare !

La foule se rangeait

Et chacun s'écriait :

Peste quel tintamarre !

Quelle poussière ! oh ! c'est un grand sei-
[gneur]

C'est un prince du sang !—C'est un ambas-
[sadeur] !

La voiture s'arrête ; on accourt, on s'avance :

C'était... la diligence,

Et... personne dedans !

Du bruit, du vide, amis, voilà je pense,

Le portrait de beaucoup de gens.

GAUDY.

Faire apprendre par cœur. Expliquer les deux derniers vers.

RÉDACTION

Elle n'avait pas d'amies

Gabrielle est une des élèves les plus studieuses de sa classe, comme elle est aussi la plus sage des petites filles. Chez elle on la propose comme exemple à ses frères et sœurs. En classe, on la donne comme un modèle à suivre à ses petites compagnes.

Pourtant personne n'envie le bonheur de Gabrielle, et elle-même convient peut-être tout bas qu'elle n'est pas heureuse. C'est que Gabrielle est une enfant froide, un peu orgueilleuse et concentrée : elle n'est pas affectueuse pour les autres. On ne l'aime point, et toutes le lui font sentir.

Or, l'autre jour, pendant la récréation, la porte s'ouvrit, et une petite fille en vêtements de deuil, pâle, souffrante et les yeux rouges, entra. Les enfants firent silence et considé-

rèrent avec curiosité la nouvelle venue. Puis, comme elle était triste, on jugea qu'elle ne serait pas amusante. On la laissa donc seule, et les jeux reprirent.

Gabrielle, qui commençait à souffrir de son isolement, éprouva un grand sentiment de pitié pour la petite délaissée. Elle s'approcha d'elle, lui parla doucement et trouva des mots charmants pour sécher les larmes sur le visage de la fillette.

Celle-ci la prit tout de suite en affection. Et c'est ainsi que la pitié pour la souffrance d'une autre enfant, amena Gabrielle à prononcer aussi ce doux nom "d'amie".

QUESTIONNAIRE.—Quels sont les défauts et les qualités de Gabrielle ?—Qu'est-ce qu'être concentré ?—Quand dit-on de quelqu'un qu'il est sympathique ?—Pourquoi Gabrielle s'intéressa-t-elle à la petite fille en deuil ?—Comment la consolait-elle ?—Pourquoi eut-elle enfin une amie ?

CANVAS.—Qualités de Gabrielle... Elle n'est pas heureuse... Ses défauts... Une élève nouvelle... Accueil que lui font les élèves... Accueil que lui fait Gabrielle... Gabrielle a une amie.

COURS SUPÉRIEUR

DICTÉES

I

MIGRATION DES HIRONDELLES.

Le temps était *venu* pour elles d'aller chercher en d'autres climats, la pâture que le Père céleste leur avait *préparée*. Alors elles se sont *rassemblées*, puis, sans se séparer jamais, elles ont *vogué*, nautoniers aériens, vers les rivages où bientôt, elles se sont *reposées* dans la paix et l'abondance. Seule, que serait *devenue* chacune d'elles ? Pas une, quoiqu'elle eût fait, n'aurait *échappée* aux périls de la route. *Réunies*, elles ont *résisté* aux autans; l'aile débile ou *fatiguée* s'est *appuyée* sur une aile moins frêle.

Pauvres petites créatures, que le dernier printemps a *vues* éclore, les plus jeunes, *abritées* par leurs aînées, ont atteint sous leur garde le terme de leur voyage, et sur la terre lointaine, où la Providence les a *conduites* par dessus les mers, elles ont rêvé du nid natal, de ces premières joies, ces joies mystérieuses, ineffables que Dieu a *créées* pour tous les êtres, quels qu'ils soient à l'entrée de la vie.

EXERCICES.—*Revue des différentes règles des participes passés.*

II

LE SIÈGE DE QUÉBEC (1759)

Rien de navrant comme la lecture des relations du siège de Québec ! C'est un douloureux catalogue de *ruines* et de *désolation*. Les batteries anglaises démolissaient et brûlaient *systématiquement* la malheureuse cité. Chaque jour amenait un nouveau *sinistre*. Au commencement les *projectiles* n'avaient atteint que la basse et la haute ville. Mais au mois d'août la portée de l'artillerie anglaise parut devenir plus grande, et on lança des bombes au delà

des murs et jusque dans le quartier Saint-Roch. La nuit du 8 au 9 août fut peut-être la plus désastreuse du siège. Dans la soirée le feu des batteries de Lévis sembla redoubler d'intensité. On eût dit que toutes les foudres du ciel éclataient sur la place assiégée. Les globes de feu embrasaient les airs et venaient s'abattre sur la ville, avec un bruit épouvantable. Les brillants *météores* que nous font d'ordinaire admirer les sereines et étincelantes nuits du mois d'août, pâlissaient devant ceux que faisaient pleuvoir les engins destructeurs dont les rugissements déchiraient les airs. On vit bientôt les flammes jaillir de la basse ville.

(T. CHAPAIS, *Montcalm*).

EXERCICES.—I. Expliquez le sens et l'orthographe des mots : *ruines, désolation, systématiquement, sinistre, projectiles, intensité, météores, jaillir*. II. Rappelez cette page émouvante de notre histoire : *le siège de Québec en 1759*.

RÉCITATION

LES BRUITS DU SOIR

(Sonnet).

C'est le joli mois d'août. Les seigles pleins de voix
Chuchotent tendrement au soir des ritournelles,
Et les arbres rêveurs tendent leurs bras en croix
Au souffle musical des brises éternelles.

A l'ombre des sapins, presque le du grand bois
Où les oiseaux de nuit voguent à tire-d'ailes,
Une source se plaint, claire comme autrefois,
Au calme reposant des heures solennelles.

Les cieus sont recueillis. Un rosaire d'Ave
S'égraine lentement au pied des mausolées
Pour l'éternelle paix des âmes exilées ;

Et, sur l'immensité, par le vent soulevé,
Un "Salvete flores" sème ses harmonies :
C'est l'oraison du soir des choses infinies !

LOUIS-JOSEPH DOUCET, (poète canadien).

RÉDACTION

Commentez et expliquez ce vers de Boileau :
" Qui ne sait se borner, ne sut jamais écrire. "

DÉVELOPPEMENT

Ce précepte est tiré d'un passage de l'*Art poétique*, dans lequel Boileau critique judicieusement une description de château faite avec un luxe de détails inouï. Exemple bien choisi, et qui met en évidence le défaut où

tombent les écrivains trop abondants. L'œil se fatigue à suivre un papillon dans sa course capricieuse, une abeille dans ses évolutions de fleur en fleur. On se fatigue pareillement de suivre un auteur qui s'abandonne à toutes les fantaisies d'une imagination indisciplinée. En vain s'efforce-t-il de vous éblouir par l'abondance des faits et des détails, de épithètes sonores, " il faut qu'il vous endorme". Pourquoi ? Il a oublié que le premier talent de l'écrivain est de savoir se borner.

Qu'est-ce donc que savoir se borner ? Sa-

voir se borner, c'est savoir choisir. Lorsqu'on veut faire un bouquet, cueille-t-on indistinctement toute espèce de fleurs ? On choisit les plus belles, les plus parfumées. On varie les espèces, on nuance les couleurs, de façon que les unes fassent ressortir les autres. On élague tout ce qui nuirait à la beauté de la forme.

Ainsi doit procéder quiconque entreprend de traiter un sujet. Pour faire un choix judicieux entre les idées que suggère un sujet, il est nécessaire de l'étudier d'abord. C'est le conseil de la raison :

Avant donc que d'écrire apprenez à penser.

Étudiez votre sujet, examiner-le sous ses divers aspects, afin d'en découvrir les traits saillants, de les noter et de tracer les grandes lignes qui formeront comme le cadre de la composition. Ce travail préliminaire est indispensable pour ne pas s'écarter du sujet, pour présenter les idées dans leur ordre logique et naturel. Autrement, emporté par "une fougue insensée", on se laisse aller à des digressions intempestives, à des exagérations, à des redondances, et même à des divagations qui s'éloignent du but, et le font perdre au lecteur.

Le plan tracé, commence le travail de la composition. Ici se présente un écueil, contre lequel le poète nous prévient sagement : l'envie de tout dire.

Un auteur quelquefois, trop plein de son objet, Jamais sans l'épuiser n'abandonne un sujet.

Rien ne lui échappe, tout lui paraît d'un égal intérêt. Il croit n'avoir rien dit tant qu'il lui reste quelque chose à dire. Brisant le cadre qu'il s'était d'abord tracé, il lâche la bride à sa plume ; les phrases s'allongent, les pages s'accroissent. Il amplifie, il amplifie... ; il oublie que "le secret d'ennuyer

est celui de tout dire". Le lecteur n'aime pas les énumérations à perte de vue dont la fin fait oublier le commencement, ni les longs développements qui rendent les idées incohérentes et diffuses. Il aime la concision. Il aime qu'on lui laisse quelque chose à deviner.

"Le grand art d'un écrivain n'est pas d'avoir seul de l'esprit ; il consiste surtout à persuader à ses lecteurs qu'ils en ont."

Sachons donc nous borner. Si notre imagination est puissante et féconde, donnons-lui pour guide la raison et le bon goût :

Fuyez de ces auteurs l'abondance stérile,
Et ne vous chargez point d'un détail inutile.
Tout ce qu'on dit de trop est fade et rebutant,
L'esprit rassis le rejette à l'instant.

Comme les grands fleuves, plus un écrivain est abondant, plus il a besoin de déposer dans sa course. Il doit donc châtier son travail, être à soi-même "un sévère critique" et mettre en pratique ces excellents conseils :

Vingt fois sur le métier remettez votre ouvrage ;
Polissez-le sans cesse, et le repolissez,
Ajoutez quelquefois, et souvent effacez.

En d'autres termes, relisez attentivement votre travail. Cette lecture est nécessaire pour mieux ordonner les idées, les condenser, supprimer les redites, les incidentes qui alourdissent la phrase ; substituer le mot propre à un terme vague ; rejeter tout ce qui amplifie sans donner au récit plus d'intérêt et de clarté, plus de force et de relief, en un mot faire disparaître tous les parasites de la phrase, et éviter ce style diffus et prolixe que Voltaire a caractérisé si bien dans ces vers :

Un déluge de mots sur un désert d'idées.

Ce travail de révision et de correction est le creuset qui affine l'or et rejette les scories.
("L'Ecole et la Famille", 1898).

NOTES SUR L'ÉDUCATION ET L'ENSEIGNEMENT.

L'Action canadienne, publiée à la Rivière-du-Loup, comté de Témiscouata, dans ses numéros des 1er et 8 août, a publié, sous le titre ci-dessus, des notes intéressantes et très au point sur l'éducation et l'enseignement. Nous en reproduisons quelques passages.

MATHÉMATIQUES

ARITHMÉTIQUE

PROBLÈMES DE RÉCAPITULATION SUR LES QUATRE OPÉRATIONS

1. Pour creuser un fossé 8 ouvriers ont travaillé 10 heures par jour pendant 5 jours. Combien un seul ouvrier aurait-il employé de jours pour faire le même travail ?

Solution : Un seul ouvrier mettrait 8 fois le nombre de jours que mettraient 8 ouvriers : $5 \times 8 = 40$ jours *Rép.*

2. On a partagé une somme entre 49 personnes qui ont eu chacune \$736.56, quelle était cette somme ?

Solution : $\$736.56 \times 49 = \36091.44 . *Rép.*

3. Deux nombres sont tels qu'en ôtant 2739 de l'un et 3976 de l'autre, la somme des restes sera 7661. Quelle est la somme des deux nombres ?

Solution : $7661 + 2739 + 3976 = 14376$. *Rép.*

4. Une fermière a 16 vaches qui lui donnent chacune 2 gallons, 2 pintes et 1 chopine de lait par jour pendant les mois d'avril, mai, juin, juillet, août, septembre, octobre, novembre. Elle vend ce lait \$0.07 la chopine. A combien s'élève la recette totale pour les mois mentionnés ?

Solution : 2 gallons, 2 pintes, 1 chopine = 21 chopines.

Avril 30 jours + mai 31 + juin 30 + juillet 31 + août 31, +
septembre 30 + octobre 31 + novembre 30 = 244
jours.

$21 \times 16 = 336$ chopines par jour.

$336 \times 244 = 81984$ chopines, dans 8 mois.

$\$0.07 \times 81984 = \5738.88 , ce que rapporte le lait des
16 vaches pendant 8 mois.

5. Un pépiniériste a vendu 625 arbres à fruit, de deux espèces, à \$0.30 et à \$0.15. Quel est son bénéfice, sachant que ces arbres lui reviennent en moyenne à \$0.17 pièce, et qu'il y a de la deuxième espèce 135 arbres de plus que de la première ?

Solution : $\$0.17 \times 625 = \106.25 , le coût des 625 arbres.

$(625 - 135) \div 2 = 490 \div 2 = 245$, de la 1ère espèce.

$625 - 245 = 380$, de la 2e espèce.

$\$0.30 \times 245 = \73.50 , ce que rapportent les arbres de la 1ère espèce.

$\$0.15 \times 380 = \57.00 , ce que rapportent les arbres de la 2e espèce.

$\$73.50 + \$57.00 = \$130.50$, ce que rapportent les 625 arbres.

$\$130.50 - \$106.25 = \$24.25$, le bénéfice. *Rép.*

6. Une servante entre dans une maison le 25 mars au soir et en sort le 15 juillet à la fin de la journée. On lui fait son compte, qui s'élève exactement à \$43.68. Combien gagne-t-elle par an ?

Solution : Mars 6 jrs + avril 30 jrs + mai 31 jrs + juin 30 jrs + juillet 15 jrs = 112 jours,

$\$43.68 \div 112 = \0.39 , son gain journalier.

$\$0.39 \times 365 = \142.35 , ce qu'elle gagne par an. *Rép.*

PROBLÈMES DE RÉCAPITULATION SUR LES FRACTIONS

1. A vend un terrain à B et gagne $\frac{1}{8}$ du coût ; B vend le même terrain à C pour \$765 et perd les $\frac{3}{20}$ du coût. Combien A avait-il payé pour le terrain et combien l'a-t-il vendu ?

Solution : Soit \$1 le prix qu'avait payé A.

$\$1 + \frac{1}{8} = \$1\frac{1}{8}$ ce qu'a payé B.

$1\frac{1}{8} \times \frac{17}{20} = \frac{9}{8} \times \frac{17}{20} = \frac{153}{160}$, ce que B a reçu.

$\frac{153}{160} = \$765$

$\frac{160}{160} = \$765 \times \frac{160}{153} = \$5 \times 160 = \$800$, le prix payé par A.

$\$800 + \frac{1}{8}$ de \$800 = \$800 + \$100 = \$900, le prix de vente d'A. *Rép.*

2. 349 jours, 8 heures 52 minutes $\frac{10}{23}$ de seconde sont quelle fraction de 365 jours $\frac{1}{4}$?

Solution : 349 jours, 8 heures, 52 minutes $\frac{10}{23}$ de seconde = $\frac{694266970}{23}$ de seconde.

365 jours $\frac{1}{4}$ = 365 jours 6 heures = $\frac{725824800}{23}$ de seconde.

$\frac{694266970}{23} \div \frac{725824800}{23} = \frac{694266970}{725824800} \times \frac{23}{23} = \frac{69426697}{72582480}$. *Rép.*

3. Trouvez une fraction équivalente à $\frac{3}{4}$ et telle que la somme de ses termes soit 336.

Solution : $3 + 4 = 7$; le numérateur = les $\frac{3}{7}$ de la somme des termes et le dénominateur = $\frac{4}{7}$ de la somme des termes.

$\frac{3}{7}$ de 336 = $3 \times 48 = 144$, le numérateur.

$\frac{4}{7}$ de 336 = $4 \times 48 = 192$, le dénominateur.

La fraction est $\frac{144}{192} = \frac{3}{4}$. *Rép.*

4. A peut faire un travail dans la $\frac{1}{2}$ du temps requis par B ; B met les $\frac{2}{3}$ du temps demandé par C. Travaillant ensemble, ils font le travail en 18 jours. Combien chacun d'eux eût-il employé de jours pour faire seul ce travail ?

Solution : Soit 3 jours le nombre que mettrait C à faire l'ouvrage ; alors 2 jours le nombre de B et 1 jour, le nombre d'A ; A, B et C travaillant ensemble, pendant 1 jour, feraient l'ouvrage $+ \frac{1}{2}$ de l'ouvrage $+ \frac{1}{3}$ de l'ouvrage ; Ainsi $1 + \frac{1}{2} + \frac{1}{3} = \frac{6}{6} + \frac{3}{6} + \frac{2}{6} = \frac{11}{6}$ de l'ouvrage dans 1 jour.

$\frac{6}{11}$ de l'ouvrage dans $1 \times \frac{6}{11} = \frac{6}{11}$ de jour.

$18 \div \frac{6}{11} = 18 \times \frac{11}{6} = 33$ jours, A. *Rép.*

$18 \times \frac{11}{6} \times 2 = 66$ jours, B. *Rép.*

$18 \times \frac{11}{6} \times 3 = 99$ jours, C. *Rép.*

5. Un tisserand fait 7 verges $\frac{3}{4}$ de toile en 2 heures $\frac{2}{3}$. Quel temps lui faudrait-il pour faire 24 $\frac{5}{8}$ verges ?

Solution : $2 \frac{2}{3} \div 7 \frac{3}{4} = \frac{8}{3} \div \frac{31}{4} = \frac{8}{3} \times \frac{4}{31} = \frac{32}{93}$ d'heure, temps nécessaire pour faire une verge.

$\frac{32}{93} \times 24 \frac{5}{8} = \frac{32}{93} \times \frac{197}{8} = \frac{1}{93} \times 197 = \frac{788}{93} = 8 \frac{44}{93}$ heures. *Rép.*

6. Un épicier acheta 2,000 livres de sucre à \$0.06 la livre. En desséchant le sucre perdit $\frac{1}{25}$ de son poids. L'épicier vendit le sucre à raison de \$0.06 $\frac{2}{5}$ la livre, a-t-il gagné ou perdu et combien dans l'un ou dans l'autre cas ?

Solution : $\$0.06 \times 2000 = \120 , coût des 2000 livres.

$\frac{24}{25}$ de 2000 = $24 \times 80 = 1920$, poids du sucre desséché.

$\$0.064 \times 1920 = \122.88 le prix de vente.

$\$122.88 - \$120 = \$2.88$, le gain. *Rép.*

RÈGLES DE L'UNITÉ, POURCENTAGE, ETC.

1. Un marchand acheta 124 verges de drap à \$3.62 $\frac{1}{2}$ par verge et 87 $\frac{1}{2}$ verges à \$4.12 $\frac{1}{2}$ par verge, à quel prix par verge doit-il vendre le tout pour réaliser un profit de 20% ?

Solution : $\$3.625 \times 124 = \449.50 , coût des 124 verges.

$\$4.125 \times 87.5 = \$360.93\frac{3}{4}$, coût des 87 $\frac{1}{2}$ verges.

$\$449.50 + \$360.93\frac{3}{4} = \$810.43\frac{3}{4}$, coût des deux quantités.

$\$810.43\frac{3}{4} \times 1.20 = \972.525 , prix de vente de toute la quantité.

$124 + 87.5 = 211.5$ verges, nombre total de verges.

$\$972.525 \div 211.5 = \4.59 ou $\$4.60$. *Rép.*

2. Si 200 hommes travaillant 12 heures par jour pendant 20 jours peuvent contruire un talus de chemin de fer de 2 milles de long, pendant combien d'heures par jour 120 hommes devront-ils travailler pendant 40 jours pour construire un talus de 3 milles de long ?

Solution : 200 hommes, 12 heures, 20 jours, 2 milles de long.
120 hommes, ? heures, 40 jours, 3 milles de long.

$\frac{12 \times 200 \times 20 \times 2}{120 \times 40 \times 2} = 15$ heures par jour. *Rép.*

3. Un marchand fit parvenir à son agent \$12300 avec instruction de déduire sa commission à $2\frac{1}{2}\%$ et de dépenser le reste à acheter de la farine à \$12. le baril. Si les frais divers se montent à \$500, à quel prix faut-il vendre le baril de farine pour faire un profit net de 15% ?

Solution : $\$12300 + \$500. = \$12800$, le coût total de la farine.

$\$12800 \times 1.15 = \14720 , le prix de vente de la farine.

$\$12300 \div 1.025 = \12000 , somme dépensée par l'agent à acheter la farine.

$\$12000 \div \$12. = 1000$ barils.

$\$14720 \div 1000 = \14.72 , prix de vente d'un baril. *Rép.*

4. Un cultivateur vendit 400 moutons, les uns à \$8.25 par tête les autres à \$7.50. Il reçut \$54.75 de plus que s'il les avait vendus au prix moyen de $\$7.87\frac{1}{2}$ par tête. Trouver le nombre vendu à chaque prix.

Solution : $\$7.875 \times 400 = \3150 , ce qu'il aurait reçu s'il les avait vendus au prix moyen de \$7.875.

$\$3150 + \$54.75 = \$3204.75$, ce qu'il reçut pour les 400 moutons.

$\$8.25 \times 400 = \3300 , ce qu'il aurait reçu s'il les avait vendus au plus haut prix.

$\$3300 - \$3204.75 = \$95.25$.

$\$8.25 - \$7.50 = \$0.75$, différence pour 1 mouton.

$\$95.25 \div 0.75 = 127$ moutons à 7.50. *Rép.*

$400 - 127 = 273$ moutons à \$8.25. *Rép.*

5. Un épicier achète un nombre de livres de thé de 1ère qualité et un nombre de livres de thé inférieur égal au quart de la 1ère quantité. Le prix du thé inférieur est de 80% de celui du thé de 1ère qualité. Il mélange le tout et vend le mélange au prix par livre de la 1ère qualité augmenté de 10%. De combien pour cent est son bénéfice ?

Solution : Soit 100 livres de la 1ère qualité à \$1. = \$100.

Alors 25 livres de la 2ème qualité à \$0.80 = \$20.

$100 + 25 = 125$ livres ; $\$100 + \$20 = \$120$.

Il a acheté et vendu en tout 125 livres.

Il a payé pour les 125 livres \$120.

Il a vendu les 125 livres à raison de $\$1 + 10\%$ de $\$1$
 $= \$1.10$.

$\$1.10 \times 125 = \137.50 , le prix de vente des 125 livres.

$\$137.50 - \$120 = \$17.50$, le bénéfice total.

$\$17.50 \div 120 = 0.14\frac{7}{12} = 14\frac{7}{12}\%$. *Rép.*

6. A, B et C forment une société avec un capital total de \$1534 ; le capital d'A qui a été placé dans la société pendant 7 mois est de \$456 ; le capital de B est de \$546 et son gain est de \$132.60 ; le gain de C est de \$108.80 ; son capital avait été placé pendant 8 mois. On demande le gain d'A et la durée du placement de B.

Solution : Le capital d'A, \$456 + le capital de B \$546 = \$1002.

$\$1534 - \$1002 = \$532$, le capital de C.

\$456 cap. d'A, 7 mois, ? gain.

\$532 cap. de C, 8 mois \$108.80 gain.

$\frac{108.80 \times 456 \times 7}{532 \times 8} = \81.60 le gain d'A. *Rép.*

\$456, cap. d'A, 7 mois, \$81.60 gain.

\$546 cap. de B, ? mois, \$132.60 gain.

$\frac{7 \times 456 \times 132.60}{546 \times 81.60} = 9\frac{1}{2}$ mois,

le temps de B. *Rép.*

ALGÈBRE

1. A résoudre : $2(x-4) - (x-3) - (x-5) = (x-1) - (x-2) - (x-7)$

$2x - 8 - x + 3 - x + 5 = x - 1 - x + 2 - x + 7$.

Transposant et réduisant : $x = 8$. *Rép.*

$$\frac{5}{2x} + \frac{8}{3y} = 13.$$

2. A résoudre : $\frac{2}{x} + \frac{2}{9y} = 4\frac{2}{3} = \frac{14}{3}$.

Solution : Chassant les dénominateurs de (1) et (2) on :

$$15y + 16x = 78xy \dots \dots \dots (3)$$

$$18y + 2x = 42xy \dots \dots \dots (4)$$

Multipliant (4) par 8 : $144y + 16x = 336xy \dots \dots \dots (5)$

Soustrayant (3) de (5) on a : $129y = 258xy \dots \dots \dots (6)$

Divisant par y on a : $129 = 258x \dots \dots \dots (7)$

$x = \frac{129}{258} = \frac{1}{2}$. *Rép.* $\dots \dots \dots (8)$

Substituant $\frac{1}{2}$ à x dans (4) : $18y + 1 = 21y$.

Transposant : $18y - 21y = -1$,

$$-3y = -1.$$

$$3y = 1.$$

$$y = \frac{1}{3}. \text{ Rép.}$$

3. Diviser une ligne de 20 pouces en deux parties telles que le produit de l'une par la ligne entière soit égal au carré de l'autre.

Solution: Soit x l'une des parties, alors $20 - x$ l'autre partie.

$$x^2 = 20(20 - x) = 400 - 20x$$

$$x^2 + 20x = 400$$

$$x^2 + 20x + 10^2 = 400 + 100 = 500$$

$$x + 10 = \text{la racine carrée de } 500 = +22.367 \text{ ou } -22.367.$$

$$x = 22.367 - 10 = 12.367, \text{ une des parties. Rép.}$$

$$20 - x = 20 - 12.367 = 7.633, \text{ l'autre partie. Rép.}$$

4. La somme de deux fractions qui ont 3 pour numérateur égale trois fois la plus petite fraction. Le double de la plus grande surpasse de $\frac{3}{8}$ le triple de la plus petite. Quelles sont ces fractions ?

Solution: Soit $\frac{3}{2x}$ la plus petite ; $\frac{9}{2x}$, 3 fois la plus petite et aussi la somme des deux ; donc $\frac{9}{2x} - \frac{3}{2x} = \frac{6}{2x} = \frac{3}{x}$ la plus grande.

$$2 \times \frac{3}{x} - 3 \times \frac{3}{2x} = \frac{3}{8}$$

$$\frac{6}{x} - \frac{9}{2x} = \frac{3}{8}$$

Multipliant les deux termes de $\frac{6}{x}$ par 2 :

$$\frac{12}{2x} - \frac{9}{2x} = \frac{3}{8}$$

$$\frac{3}{2x} = \frac{3}{8}$$

$$24 = 6x$$

$$x = 24 \div 6 = 4$$

$$\frac{3}{x} = \frac{3}{4}, \text{ la plus grande fraction. Rép.}$$

$$\frac{3}{2x} = \frac{3}{2 \times 4} = \frac{3}{8}, \text{ la petite fraction. Rép.}$$

Autrement: Soient $\frac{3}{x}$ la plus petite et $\frac{3}{y}$, la plus grande.

$$\frac{3}{y} + \frac{3}{x} = \frac{9}{x} \dots \dots \dots (1)$$

$$\text{ou } \frac{3}{y} + \frac{3}{x} - \frac{9}{x} = 0 \text{ ou } \frac{3}{y} - \frac{6}{x} = 0 \dots \dots \dots (2)$$

$$\text{et } \frac{6}{y} - \frac{9}{x} = \frac{3}{8} \dots \dots \dots (3)$$

Multipliant (2) par 2 on a :

$$\frac{6}{y} - \frac{12}{x} = 0 \dots \dots \dots (4)$$

Soustrayant (4) de (3) on a : $\frac{3}{x} = \frac{3}{8}$, la petite fraction. Rép.

$$\text{et } \frac{6}{x} = \frac{6}{8}$$

Substituant cette valeur dans (2) on a : $\frac{3}{y} - \frac{6}{8} = 0$

d'où $\frac{3}{y} = \frac{6}{8} = \frac{3}{4}$, la grande fraction. Rép.

5. Quelle somme faut-il prêter à 6% pendant 60 ans pour que le capital et les intérêts réunis forment une somme de \$8200 ?

Solution : Formule générale : $C(1+r)^n = C'$.

$$C(1.06)^{60} = \$8200.$$

$$C = \frac{8200}{1.06^{60}}$$

$$\log C = \log 8200 - 60 \log 1.06.$$

$$\log C = 3.913814 - (60 \times 0.025306) = 3.913814 - 1.518360 = 2.395454.$$

C = le nombre correspondant de 2.395454 = 248.57.

La somme demandée est \$248.57. *Rép.*

6. Une commission scolaire emprunte \$5000 au taux de 4% et veut amortir cette dette en 20 ans ; quelle annuité doit-elle payer ?

Formule générale ; $a' \frac{[(1+r)^n - 1]}{r} = C (1+r)^n$.

Chassant le dénominateur : on a : $a' [(1+r)^n - 1] = Cr(1+r)^n$
d'où $a' = \frac{Cr(1+r)^n}{(1+r)^n - 1}$

Remplaçant les lettres par leurs valeurs :

$$a' = \frac{5000 \times 0.04 \times 1.04^{20} \times 200 \times 1.04^{20}}{1.04^{20} - 1} = \frac{1.04^{20} \times 10000}{1.04^{20} - 1}$$

$$20 \log 1.04 = 20 \times 0.017033 = 0.340660$$

$$n. c. 0.340660 = 2.1911.$$

$$a' = \frac{200 \times 2.1911}{2.1911 - 1} = \frac{438.22}{1.1911} = \$367.91. \quad \text{Rép.}$$

GÉOMÉTRIE

1. Le périmètre d'un champ rectangulaire est de 260 verges. Si l'on augmente la plus petite dimension de 10 verges et qu'on diminue de 10 verges la plus grande, la surface augmente de 200 verges carrées. Trouvez les côtés du rectangle.

Solution : Soient x la grande dimension, alors $\frac{260}{2} - x = 130 - x$, la petite dimension.

$$(130 - x)x = 130x - x^2, \text{ la surface du rectangle.}$$

$$130 - x + 10 = 140 - x \text{ la petite dimension augmentée de 10 } x - 10, \text{ la grande dimension diminuée de 10.}$$

$$(140 - x)(x - 10) = 150x - x^2 - 1400, \text{ la surface du nouveau rectangle.}$$

$$150x - x^2 - 1400 - 130x + x^2 = 200.$$

$$20x = 200 + 1400 = 1600$$

$$x = \frac{1600}{20} = 80, \text{ la grande dimension. } \text{Rép.}$$

$$130 - x = 130 - 80 = 50, \text{ la petite dimension. } \text{Rép.}$$

2. La hauteur d'un prisme droit est de 20 pouces ; chaque base est un rectangle dont l'une des dimensions est double de l'autre ; la surface totale est de 864 pouces carrés. On demande : les dimensions et la surface des deux bases ; 2. l'aire de chaque face latérale.

Solution : Soit x la petite dimension de la base, alors $2x$ l'autre dimension et $x + 2x + x + 2x = 6x$, le périmètre de la base

$$6x \times 20 = 120x, \text{ la surface latérale du prisme}$$

$$2(x \times 2x) = 4x^2, \text{ la surface des deux bases.}$$

$$4x^2 + 120x = 864, \text{ la surface totale du prisme.}$$

Divisant par 4 : $x^2 + 30x$	= 216,
Complétant : $x^2 + 30x + 15^2$	= $216 + 225 = 441$
Extrayant la r.c. $x + 15$	= plus ou moins la rac. c. de 441 = 21.
x	= $21 - 15 = 6$, la petite dimension. <i>Rép.</i>
$2x$	= $6 \times 2 = 12$, la grande dimension. <i>Rép.</i>
$2x^2$	= $2 \times 6^2 = 72$, la surface de chaque base. <i>Rép.</i>
$20x$	= $20 \times 6 = 120$, surface d'une des faces latérales. <i>Rép.</i>
$20 \times 2x = 20 \times 2 \times 6 = 240$,	l'aire d'une seconde face latérale. <i>Rép.</i>

3. On veut faire un réservoir contenant 129.975 verges cubes. Ce réservoir doit avoir la forme d'un parallélépipède dont les dimensions soient entre elles comme les nombres 4, 7, 11. Calculer ces dimensions.

Solution : Les volumes semblables sont entre eux comme les cubes de leurs lignes homologues.

$4 \times 7 \times 11 = 308$, volume du parallélépipède modèle

Soient x la petite dimension, y la moyenne et z , la grande.

$$\frac{308}{129.975} = \frac{64}{x^3}$$

Divisant par 4, on a : $\frac{77}{129.975} = \frac{16}{x^3}$

Chassant les dénominateurs on a : $77x^3 = 16 \times 129.975 = 2079.6$

$$x^3 = 2079.6 \div 77 = 27 +.$$

La racine cubique de $x^3 = x = 3$, la petite dimension. *Rép.*

Si 4 la petite dimension du modèle correspond à 3.

1 correspond à $\frac{3}{4}$

et 7 " à $\frac{3}{4} \times 7 = 5.25$, la dimension moyenne.

Rép.

et 11 " à $\frac{3}{4} \times 11 = 8.25$, la grande dimension.

Rép.

4. Trouver le volume d'une sphère dont la surface est égale à celle d'un cercle de 3 pieds 4 pouces de diamètre.

Solution : 3 pieds 4 pouces = 40 pouces

$40^2 \times 0.7854 = 1256.64$ pouces carrés, surface du cercle et aussi de la sphère.

$1256.64 \div 3.1416 = 400$, carré du diamètre de la sphère.

La racine carrée de 400 = 20, diamètre de la sphère.

$20^3 \times 0.5236 = 8000 \times 0.5236 = 4188.8$ pouces cubes. *Rép.*

J. AHERN.

LE CABINET DE L'INSTITUTEUR

FÊTES SCOLAIRES

Les 26 et 27 juin on a célébré très dignement le cinquantenaire de vie religieuse du cher Frère Théodule, Provincial des Frères du Sacré-Cœur, province de Saint-Hyacinthe. Cette touchante fête a été célébrée à Saint-Hyacinthe.

Le jubilaire est un des premiers Frères du Sacré-Cœur venus au Canada en 1872, à Arthabaska. Nous lui devons plusieurs ouvrages didactiques qui ont reçu la haute approbation du Conseil de l'Instruction publique.

L'Institut des Frères du Sacré-Cœur a été fondé en France, en 1821, par le Rév. Père André Coindre, Missionnaire lyonnais ; dans deux ans donc, nous en célébrerons le centenaire ; nous réservons pour lors de plus amples détails sur l'Institut et son œuvre en France, en Amérique, en Espagne et en Belgique.

Les Frères sont venus aux Etats-Unis en 1846 ; et au Canada, à Arthabaska, en 1872 ; ils dirigent environ 70 Institutions en Amérique, réparties pour leur administration, en trois provinces canoniques : celles d'Arthabaska, des Etats-Unis et de Montréal.

Les 9, 10 et 11 août dernier c'était le tour du Collège de Saint-Césaire, dirigé par les Religieux de Sainte-Croix, de célébrer son cinquantenaire de fondation. Cette académie agricole et commerciale fut fondée par M. l'Abbé J.-A. Provençal, ancien curé de Saint-Césaire, comté de Rouville. De fort belles fêtes ont lieu à l'occasion de ce centenaire.



La Société générale d'Education et d'Enseignement de Paris a fêté ses noces d'or le 21 mai dernier. Ces fêtes méritent d'être rappelées : elles soulignent l'une des plus belles pages de l'enseignement catholique et français. Nous en reparlerons.

“ LE BON LANGAGE ”

TROIS ÉDITIONS NOUVELLES

2000 mots bilingues par l'image. Prix \$0.30 ; franco, 35s.

Tel est le titre de la nouvelle édition des “2000 mots”. Les améliorations que l'auteur y a faites méritent d'être signalées. Chacun des dessins, exécuté à la main, est très net. On remarquera le mot “bilingue”. Les équivalents français et anglais de chacune des 2000 gravures y sont donnés, ce qui est la meilleure manière d'apprendre les deux langues simultanément.

JEUX DE CARTES DU BON LANGAGE. Quatrième série. Prix : \$0.30 ; franco, 35s.

Dans la présente série, rien des trois précédentes n'est répété. Ce jeu de cartes instructif fera passer d'agréables heures dans les écoles, les pensionnats et les familles.

DICIONNAIRE DU BON LANGAGE. Prix \$0.75 ; franco, 85s.

La 3e édition a le format et la jolie reliure d'un livre de prix. Elle est augmentée du fruit de cinq années d'étude, de remarques, d'observations et de suggestions.

N.-B.—S'adresser à l'abbé Etienne Blanchard, Eglise Saint-Jacques, 331, Sainte-Catherine-est, Montréal, ou aux libraires Sur réception de \$1.50, l'auteur expédiera franco ces trois ouvrages.

L'ESPRIT DE FOI AU SAINT-SACREMENT

Savez-vous pourquoi il y a dans nos églises, soit pendant la messe, soit en dehors des offices, tant de personnes qui sont distraites et indifférentes ? C'est qu'elles n'ont pas l'esprit de foi à la présence réelle du Sauveur dans le tabernacle. Elles y croient sans doute, mais leur foi est tiède et superficielle. Les vrais fidèles, ceux qui ont l'esprit de foi au Saint-Sacrement, sont tout autres.

J'ai connu bon nombre de pieux jeunes gens, de bons ouvriers qui, le matin, en se rendant à l'atelier, entraient sans jamais manquer, dans la première église qu'ils trouvaient sur leur chemin, s'y agenouillaient dans un coin, et, pendant quelques minutes, adoraient Jésus-Christ, lui consacraient leur journée.

Un admirable chrétien, protestant converti, que j'ai jadis connu à Rome, me disait un jour : "Pour moi, une journée sans messe et sans communion me fait l'objet d'un jour sans soleil." Ce saint homme allait tous les jours, par quelque temps qu'il fit, et quelles que fussent d'ailleurs ses occupations, passer une heure entière devant le Très Saint Sacrament, et il trouvait que cette heure s'écoulait trop vite.

J'en ai connu un autre, à Paris, artiste célèbre, converti aussi, non du protestantisme, mais de l'indifférence et de la vie mondaine, qu'on voyait parfois plus de deux heures en prières, caché dans quelque coin comme un pauvre. "Il n'y a que cela, il n'y a que cela au monde !" disait-il.

Voilà ce que produit l'esprit de foi au Saint Sacrement. Là encore je dirai, mais là surtout, il faut répéter l'humble prière des Apôtres : "O Seigneur, augmentez en nous la foi !"

A tous ceux que j'aime, je ne souhaite qu'une seule chose, parce qu'elle renferme tout : une foi profonde, vivante et aimante à l'égard du Dieu de l'Eucharistie.

MGR DE SÉGUR.

OUVRAGES CANADIENS APPRÉCIÉS EN FRANCE

Nous lisons dans *les Etudes de Paris*, 20 avril 1919, l'article qui suit :

I. C.-J. MAGNAN.—A propos d'Instruction obligatoire. La situation scolaire dans la province de Québec. Québec, *l'Action sociale*, 1919. Prix : 50 sous.

II. HERMAS LALANDE.—L'Instruction obligatoire : Principes et Conséquences. Montréal, *Le Messager*, 1919. Prix : 40 sous.

Ces deux opuscules sont provoqués par la campagne tendant à établir l'Instruction obligatoire dans la Province de Québec, comme elle l'est déjà dans plusieurs des autres Pro-

vinces du Canada. Tous deux envisagent cette grosse question du même biais, mais la traitent d'une manière différente. Le mémoire de M. C.-J. MAGNAN, inspecteur général des Ecoles catholiques dans le Québec, est essentiellement technique et professionnel. Sans s'interdire la discussion des parties les plus élevées de son sujet, l'éminent éducateur traite avant tout le problème en spécialiste.

Est-il opportun, est-il désirable d'établir dans la Province de Québec le principe de l'obligation ?—Après avoir brièvement noté qu'entre ses adversaires et lui la différence porte exclusivement sur le choix des moyens, le but commun étant le progrès scolaire de la nation canadienne, M. Magnan discute d'une façon très serrée le point de fait : le régime libéral, actuellement existant dans le Québec, a-t-il fait ses preuves, ou doit-il être, non seulement amendé, mais changé, remplacé par un régime de contrainte scolaire ? Par la discussion des statistiques—qu'il est loin d'accepter les yeux fermés,—M. Magnan montre sans peine que sur le triple terrain des dépenses scolaires, de la formation du personnel enseignant et enfin de la fréquentation scolaire, le Québec est en progrès constant et rapide. Reprenant ensuite le sujet par comparaison, il discute les objections principales, tirées de faits incertains ou manifestement arrangés pour les besoins de la cause. Il conclut au maintien, non du *statu quo*, des lacunes et abus encore existants, mais du régime de liberté, utilisé pour une avance constante vers l'instruction universelle, et appropriée aux besoins de leur pays, des enfants canadiens (dans l'espèce, presque tous canadiens-français).

Des appendices copieux et très nets appuient ou éclairent divers points de cet excellent mémoire, véritable modèle de concision lucide.

Le R. P. Hermas Lalande traite moins la question en technicien de l'enseignement qu'en théologien et en moraliste. Son travail complet, sans faire double emploi avec lui, le mémoire de M. Magnan. Après avoir établi quelques principes de droit naturel indispensables à la discussion approfondie qu'il projette, l'auteur se demande si le Parlement a le droit d'édicter la loi d'instruction obligatoire qu'on lui demande. La réponse est négative : ni l'éducation de l'enfant ne relève directement de l'Etat ; ni la somme d'instruction visée par la loi d'obligation n'est indispensable à la fin principale de la société ; ni le "droit" strict de tous les enfants à cette somme d'instruction n'est bonnement défendable. Après cette exposition, un peu laborieuse çà et là, mais solide et concluante, le P. Lalande, discute les autorités alléguées par les promoteurs de la campagne (1). Venant ensuite à la question de fait, il montre l'inopportunité de la loi proposée : elle n'est pas urgente ; elle entraînerait des inconvénients plus grands que les avantages qu'on peut s'en promettre ; elle serait quasiment inapplicable en beaucoup de cas. Cette dernière partie est spécialement intéressante et par les faits concrets qu'elle utilise, et par les discussions qu'elle amorce. Pas plus que M. Magnan l'auteur n'est un obscurantiste : il reconnaît hautement la valeur et l'utilité de l'instruction populaire. Ce dont il ne veut pas, c'est d'une réforme radicale, fondée sur des vues contestables, destinée par la force des choses à rester surtout verbale, et poursuivie au détriment d'autres biens, sociaux et religieux, beaucoup plus importants. Il conclut donc au perfectionnement, non à la destruction, du système de liberté actuellement existant dans la Province de Québec.

L'expérience de notre loi française d'obligation scolaire ne peut que nous engager à lui donner raison.

(1) Parmi ces autorités figure justement le R. P. Sertillanges, au nom duquel le prote enlève indûment, et habituellement, une lettre.

UNE PAROISSE INTÉRESSANTE

O Canadiens-français, peuple au cœur d'or)
et aux clochers d'argent ! (Mgr Forbin-Janson.

Si l'on excepte Mathurin Martineau qui avait définitivement élu domicile à l'Ancienne-Lorette, tous les ancêtres tant paternels que maternels de Louis Fréchette, vécurent à Saint-Nicolas durant au moins un nombre considérable d'années et pour la plupart, c'est même en ce lieu que s'écoulèrent entièrement les jours de leur pèlerinage terrestre.

Aussi pour ceux de nos lecteurs qui ne sont pas familiers avec la région québécoise, il est opportun, croyons-nous, de nous arrêter un instant à cette pittoresque paroisse pour dès l'abord en localiser le site.

En face de Québec, sur la rive sud du fleuve, s'étend la très importante seigneurie de Lauzon qui forme un quadrilatère presque parfait ou superficie carrée de six lieues de côté. Le long du Saint-Laurent dans cette seigneurie, s'échelonnent, à partir de la rive droite de la rivière Chaudière, les belles paroisses de Saint-Romuald, Saint-David, Notre-Dame de Lévis, Bienville et Saint-Joseph de Lauzon, n'ayant pour pendant sur la rive opposée de la Chaudière que le vaste territoire de Saint-Nicolas.

De sa haute falaise aux schistes rouges, Saint-Nicolas regarde complaisamment les paroisses de l'autre rive du fleuve d'où lui vinrent ses premiers colons, entre autres : Sillery, la Pointe-aux-Trembles et les deux voisins d'en face : Saint-Augustin qui donna naissance à notre historien national Garneau, et Saint-Félix du Cap-Rouge où s'ancre dans le sol l'une des deux énormes culées de cette merveille de la mécanique moderne dénommée : "Le pont de Québec". La cité de Champlain projette sans doute d'englober un jour Sillery pour alors atteindre effectivement le pont, à l'extrémité de la paroisse avoisinante.

Le formidable massif de maçonnerie où s'appuie l'autre extrémité du pont, repose sur le roc même de Saint-Nicolas, à l'embouchure de la Chaudière. Aussi une plus grande facilité d'accès à la ville a-t-elle fait naître chez les habitants de Saint-Nicolas l'espoir de jours de plus en plus prospères.

Saint-Nicolas est une vieille paroisse dont l'organisation remonte à l'année 1694 ; et les registres des baptêmes, mariages et sépultures s'ouvrirent le jour de Noël ou 25 décembre de cette année. Onze ans auparavant, en 1683, on ne comptait en la mission de Villieu (Saint-Nicolas) que quatre familles et dix âmes (1) ; mais un personnage qui joua un rôle remarquable dans la colonie, Claude Berme de la Martinière (2), administrateur de la seigneurie de Lauzon, durant une vingtaine d'années, travailla activement aux progrès matériels et au peuplement du territoire de cette mission à laquelle, en son honneur, on donna comme titulaire le nom de la paroisse dont il était lui-même originaire : *Saint-Nicolas*, de la Ferté-Vidaux, dans l'évêché de Chartres.

Les premiers colons de Saint-Nicolas, avons-nous dit, venaient des paroisses de la rive nord ; aussi parents, amis et connaissances des deux côtés du fleuve aimaient-ils à se rendre visite. "Il leur suffisait, au dire de M. Hormisdas Magnan, d'une petite demi-heure. En hissant quelques verges de toile à leur mât, la brise et la marée aidant, ils allaient d'une rive à l'autre, sans trop de difficultés. En hiver, quand le pont de glace reliait les deux rives du fleuve, les colons échangeaient de joyeuses visites, surtout durant les fêtes du jour de l'an.

(1) Plan général des Missions, fait en 1683, sous Mgr de Laval.

(2) M. de la Martinière exerça les fonctions de juge prévôt, dans la seigneurie de Beauport ; devint conseiller au Conseil supérieur et lieutenant civil à Québec. Ayant épousé la veuve du grand sénéchal Jean de Lauzon, il devint administrateur de la seigneurie de ce nom.

Les anciens de la paroisse de Saint-Nicolas ont gardé le souvenir de ces aimables relations et en ont même fait revivre la coutume" (1).

Baignant ses pieds dans l'onde du fleuve ; arrosée par maints cours d'eau et couverte de forêts giboyeuses, les produits de la chasse et de la pêche, à Saint-Nicolas, furent dans chaque famille, durant plus d'un siècle, un appoint économique des plus importants. Aussi les disciples de saint Hubert et les amateurs de pêche ont-ils continué à y foisonner jusqu'à nos jours, et des échos de leurs exploits cynégétiques et halieutiques sont parvenus jusqu'à nous (2).

L'abondante réserve d'essences forestières, à Saint-Nicolas, amena, vers 1830, la construction des célèbres chantiers Ross qui imprimèrent à la paroisse son plus intense essor industriel et commercial, et firent surgir, dans le voisinage de la belle et spacieuse résidence du bourgeois, un nouveau village d'une quarantaine de maisons.

Ces chantiers comme ceux d'ailleurs dont parle Louis Fréchette dans ses mémoires intimes, pour une autre partie de la côte de Lauzon, devaient un jour disparaître et occasionner un fléchissement de plusieurs centaines d'âmes dans le mouvement de la population paroissiale. Il y eut encore à l'heure actuelle trois scieries dans Saint-Nicolas.

ÉDUCATION

Au temps que l'industrie forestière était exploitée sur une grande échelle, la grande cause de l'éducation prenait à Saint-Nicolas de plus en plus d'importance ; et dès 1831 la paroisse comptait huit maîtres d'école dont l'un, Joseph Croteau, précepteur de Mgr Benjamin Pâquet, suivait les méthodes d'enseignement les plus perfectionnées et acquit de la notoriété par tout le comté de Dorchester dont le territoire, d'après l'historien J.-E. Roy, correspondait alors exactement à celui de la seigneurie Lauzon.

Le titulaire de l'école modèle, en 1859, était Jean-Baptiste Cloutier qui devint par la suite l'un des professeurs les plus distingués de l'École normale Laval et le fondateur de l'excellente revue pédagogique "*L'Enseignement Primaire*", que dirige depuis déjà plus d'une trentaine d'années, avec le talent et le succès que l'on sait, M. le Commandeur C.-J. Magnan, Inspecteur général de nos écoles. La paroisse possède outre un couvent des Sœurs de la Charité qui s'y livrent à l'enseignement, onze écoles fréquentées par deux cent trente enfants.

AGRICULTURE

Avant tout Saint-Nicolas est une paroisse essentiellement agricole. Ses premiers colons d'abord tous défricheurs durent, pour se tailler un domaine sur la rive laurentienne, entrer en lutte contre la forêt ; abattre des arbres de haute futaie ; se livrer au pénible labeur d'essoucher et faire de la terre neuve. Mais enfin "le sol se déchire ; les fossés et les rigoles se creusent ; les clôtures s'élèvent et s'alignent ; les pierres disparaissent des champs et s'amassent en des chaînes régulières ; les épines et les ronces sont arrachées ; la culture s'avance ; la forêt recule" (3).

(1) "La Paroisse de Saint-Nicolas", par Hormisdas Magnan.

(2) Analysant en quelques pages les mémoires intimes très intéressants de Mgr Benjamin Pâquet, son neveu Mgr L.-A. Pâquet a écrit en rapport à notre sujet : "Nous ne pouvons retracer au long, les amusements de pêche et de chasse mentionnés dans ces mémoires et dont certaines descriptions très exactes ne sont pas sans une portée et une valeur historique même générale". Puis le remarquable écrivain donne deux extraits relatifs, l'un à la pêche à l'anguille où, pour engin, l'amateur est muni d'une simple ligne ; et l'autre à la façon "d'emprisonner sous les mailles sournoises d'un rets une volée de pigeons sauvages, gentils et succulents." (Etudes et appréciations, Mélanges Canadiens, par Mgr L.-A. Pâquet).

Sir A.-B. Routhier, dans son éloquent éloge de l'abbé Louis-Honoré Pâquet, nous apprend que les plaisirs favoris de son regretté ami furent les exercices de la chasse et de la pêche.

(3) "Mélanges canadiens", par Mgr L.-A. Pâquet, p. 32.

Comme partout ailleurs, les procédés de culture furent longtemps routiniers ; mais sur un terrain vierge et recouvert d'humus, la moisson ne pouvait manquer d'être rémunératrice ; et l'excédant des récoltes était vendu à l'île Royale (Cap Breton) ou envoyé aux Antilles pour être employé à des échanges contre d'autres produits.

La culture de la pomme de terre ne s'introduisit au Canada que dans la seconde moitié du XVIII^e siècle, et encore dans les jardins seulement. C'est vers 1840 qu'à Saint-Nicolas on résolut de cultiver le précieux tubercule sur une grande échelle. Vers cette époque également plusieurs agriculteurs d'intelligente initiative se mirent au courant des meilleures méthodes de culture et opérèrent dans leurs travaux agricoles une telle révolution que les produits de leurs terres firent prime durant nombre d'années sur le marché de Québec. Aussi l'excellent historien de Lauzon, J.-E. Roy, affirme que la paroisse de Saint-Nicolas est renommée pour sa culture intelligente et ses vergers non moins que par le grand nombre d'hommes marquants auxquels elle a donné le jour (1). Il existe à Saint-Nicolas deux moulins à farine, deux beurreries, un cercle agricole et une société coopérative.

RELIGION

Si on juge de l'arbre à ses fruits, Saint-Nicolas a toujours été une paroisse profondément religieuse. Mons. Hormidas Magnan consacre sept pages de sa monographie à grand format sur "La paroisse de Saint-Nicolas" à énumérer simplement les religieuses de diverses congrégations nées dans cette paroisse. Citons entre autres la Sœur Demers (Apolline Gingras), connue de tout Ottawa comme étant le modèle par excellence de la prévoyante et sage économie ; et où elle a exercé la fonction de supérieure générale des Sœurs Grises de la Croix ; puis, à l'Institut du Bon-Pasteur de Québec, la Sœur Saint-Jean-Berchmans (Christine Moffet), artiste-peintre dont une série de tableaux est hautement appréciée des connaisseurs.

Parmi les religieux sortis de cette paroisse, le père Louis (Jean Demers) a été le dernier Récollet de son ordre au Canada ; et le frère Oblat Joseph Moffet fut le créateur du grand mouvement de colonisation du Témiscamingue dont un canton d'ailleurs porte le nom. Le Frère Marie-Victorin a consacré au frère Moffet plusieurs pages intéressantes de ses croquis laurentiens (2).

Que d'hommes marquants dans le clergé séculier ont vu le jour à Saint-Nicolas dont un des fils, Mgr Modeste Demers, fut premier évêque de Vancouver. Malgré le cadre restreint de cet article nous ne pouvons taire quelques noms.

M. Jérôme Demers, neveu du père Louis, Récollet, "fut en quelque sorte l'oracle de ses compatriotes, à qui les générations de cinquante années durent, avec la moelle philosophique de leur esprit, l'aliment substantiel de leur vie" (3).

La belle famille Pâquet s'est surtout illustrée dans trois de ses membres : Mgr Benjamin Pâquet, ancien recteur de l'Université Laval et protonotaire apostolique ; son frère Mgr Louis-Honoré Pâquet, orateur sacré de grand talent, digne successeur comme professeur de philosophie, au célèbre abbé Chandonnet et titulaire renommé, près d'un quart de siècle durant, de l'une des deux chaires de dogme à l'Université Laval ; puis le neveu des deux précédents : Mgr Louis-Adolphe Pâquet, protonotaire apostolique, vicaire général, membre de la Société Royale du Canada et auteur d'ouvrages d'une très haute importance, lesquels, au dire d'un ami, devraient être l'objet d'une lecture assidue de la part de l'élite dirigeante.

M. l'abbé H.-A. Scott, curé de Sainte-Foy, docteur en théologie, membre de la S. R. d u C. et auteur bien connu de l'Histoire de Notre-Dame de Ste-Foy ; ainsi que M. l'abbé J.-H. Fréchette, curé de Sainte-Claire, sont également natifs de Saint-Nicolas.

(1) "Histoire de la Seigneurie de Lauzon", vol. 1er, Introduction.

(2) *Le Canada français*, février 1919.

(3) "Études et appréciations," par Mgr L.-A. Pâquet, p. 155.

L'atmosphère si religieuse qu'on respire dans cette paroisse s'est manifestée en des occurrences les plus diverses. Le vent faisait-il craquer les mâts du petit bateau à voiles et à rames faisant la navette entre Saint-Nicolas et Québec, aussitôt on récitait à haute voix le chapelet ou les litanies de la très sainte Vierge. Un jour, le professeur Joseph Croteau loue un petit bateau à vapeur pour conduire ses élèves à Québec, leur faire visiter les principales églises et, en passant, les édifices les plus remarquables de la ville. Chaque soir des jours du carême, dans les foyers éloignés de l'église paroissiale, se récite en commun le chapelet, bien que la famille soit ordinairement représentée par un ou plusieurs membres à la prière et à l'instruction qui se font à l'église. Mgr Benjamin Pâquet nous dit avoir vécu neuf ans à Rome où il a assisté "aux plus imposantes cérémonies religieuses des grandes basiliques de la Ville éternelle" et cependant ce qui l'émeut davantage, c'est le souvenir des offices divins célébrés le dimanche et les jours de fête dans l'église de sa paroisse natale (1).

On se rend facilement compte comment une population laborieuse et intelligente comme celle de Saint-Nicolas ou de tout centre essentiellement agricole qui n'a pas à redouter la contamination des grandes agglomérations urbaines ; on se rend, dis-je, facilement compte comment une population de cette nature peut se conserver vigoureuse, très morale et foncièrement religieuse. Les fils de la bonne glèbe, ceux qui attendent du sol toute leur subsistance, se sentent davantage dépendant de Celui qui fait mûrir les moissons, qui dispose à son gré des pluies et des rayons de soleil, des orages à grêle et des gelées hâtives ; ils comprennent mieux la nécessité de recourir incessamment à la prière, de s'unir fraternellement à leurs co-paroissiens pour former une même famille religieuse et obtenir plus efficacement par l'entremise du curé, leur pasteur et père commun, les rosées du ciel qui fécondent le sol arrosé de leurs sueurs.

Puis les rudes travaux des champs au sein d'une atmosphère pure et vivifiante sont créateurs d'énergie et de robuste santé. On rencontre assez rarement à la campagne ces visages anémiques, ces figures exsangues et ces natures débiles que versent à flots dans les villes, usines, ateliers et manufactures. Ajoutons que le spectacle d'une constante belle nature contribue à élever comme naturellement l'âme au-dessus du terre-à-terre des travaux matériels.

AMOUR DU SOL NATAL

Nous n'avons pas dessein de nous étendre davantage sur l'intéressante paroisse de Saint-Nicolas, mais à l'occasion de cet article, des réminiscences que nous allons rappeler ont été éveillées en nous du fait que Mgr Benjamin Pâquet a écrit ses mémoires au sein des splendeurs de Rome et qu'il y sentait alors plus vivace que jamais son amour du sol natal.

L'association des idées nous a remémoré un remarquable écrivain ou mieux encore, un défenseur ou chevalier de notre belle langue au XVI^e siècle : Joachim du Bellay, le célèbre auteur de la Défense et illustration de la langue française, ouvrage paru en 1549. Du Bellay est la plus remarquable étoile du groupe de la Pléiade, après Ronsard. Son parent le cardinal Jean de Bellay, ambassadeur auprès du Saint-Siège, se l'étant attaché comme intendant de sa maison, le poète séjourna quatre années à Rome. Dans la ville éternelle, du Bellay se trouva dans les mêmes dispositions d'esprit ou état d'âme que devait éprouver trois siècles et demi plus tard, Mgr Benjamin Pâquet, et la nostalgie du pays natal lui inspira le charmant recueil de sonnets qui a pour titre : "Les Regrets", qu'il écrivit à Rome même. On sait que du Bellay est né à Liré, aujourd'hui petite ville de l'Anjou, et jamais nous nous lassons de relire le sonnet suivant que plusieurs d'ailleurs savent par cœur, surtout le deuxième quatrain.

(à suivre)

LUCIEN SERRE.

(1) "Mémoires intimes," cités par Mgr L.-A. Pâquet.